

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Commission : finances et contrôle de gestion

Service : FINANCES

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : **RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2015**

PREAMBULE

Les projets de budgets primitifs 2015 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice : ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 13 novembre 2014 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au rez-de-chaussée du siège de l'agglomération),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par email à formuler à l'adresse finances@beauvaisis.fr,
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis (<http://www.beauvaisis.fr>) à la rubrique « présentation / finances ».

SOMMAIRE

I - LE BUDGET PRINCIPAL	page 03
A) La section de fonctionnement	
1 Les recettes de fonctionnement	page 03
2 Les dépenses de fonctionnement	
2.1 Présentation par nature	page 13
2.2 Présentation par domaine d'activité	page 20
B) La section d'investissement	
1 Les ressources d'investissement	page 24
2 Les emplois d'investissement	page 25
II - LES BUDGETS ANNEXES	
A) ASSAINISSEMENT	page 30
B) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	page 34
C) TRANSPORTS	page 35
D) STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES	page 39
E) ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE ⁽¹⁾	page 40
F) ZONE DE PINCONLIEU ⁽¹⁾	page 41
G) ZONE D'ACTIVITES BEAUVAIS - TILLE ⁽¹⁾	page 42
H) ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾	page 43
I) ZAC SAINT MATHURIN ⁽¹⁾	page 44
J) PEPINIERE ET HOTEL D'ENTREPRISES	page 45
III - CONSOLIDATION	page 47
IV - BILLET 100 EUROS ET RATIOS	page 48

⁽¹⁾ S'agissant de budgets de zone soumis à une gestion des stocks de terrains aménagés selon l'inventaire intermittent et donc suivi au travers de mouvements d'ordre, le présent rapport de présentation n'explicite que les seuls mouvements réels afin de se concentrer sur les « budgétisations effectives » de l'année.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

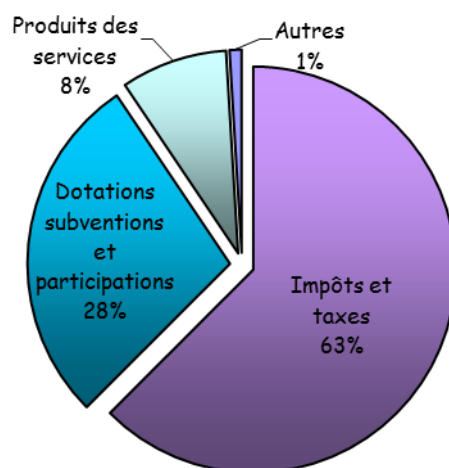
Le projet de budget primitif pour 2015 totalise la somme de 75,40M€, soit 533 K€ supplémentaires par rapport au montant inscrit au BP 2014 (+0.71%), dont 64,65 M€ en section de fonctionnement et 10,75M€ en investissement.

A- La section de fonctionnement

1 - Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement		BP 2014	BP 2015	Variation
013	Atténuation de charges	80 000	80 000	0%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 111 247	5 486 344	+76,33%
73	Impôts et taxes	37 045 700	40 424 000	+9,11%
74	Dotations, subventions et participations	19 307 800	18 121 138	-6,14%
75	Autres produits de gestion courante	501 830	138 500	-72,40%
76	Produits financiers	10	10	0%
77	Produits exceptionnels	5 000	5 000	0%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	493 000	398 500	-19,16%
002	Résultat reporté	0	0	-
	Total recettes de fonctionnement :	60 544 587	64 653 492	+6,78%

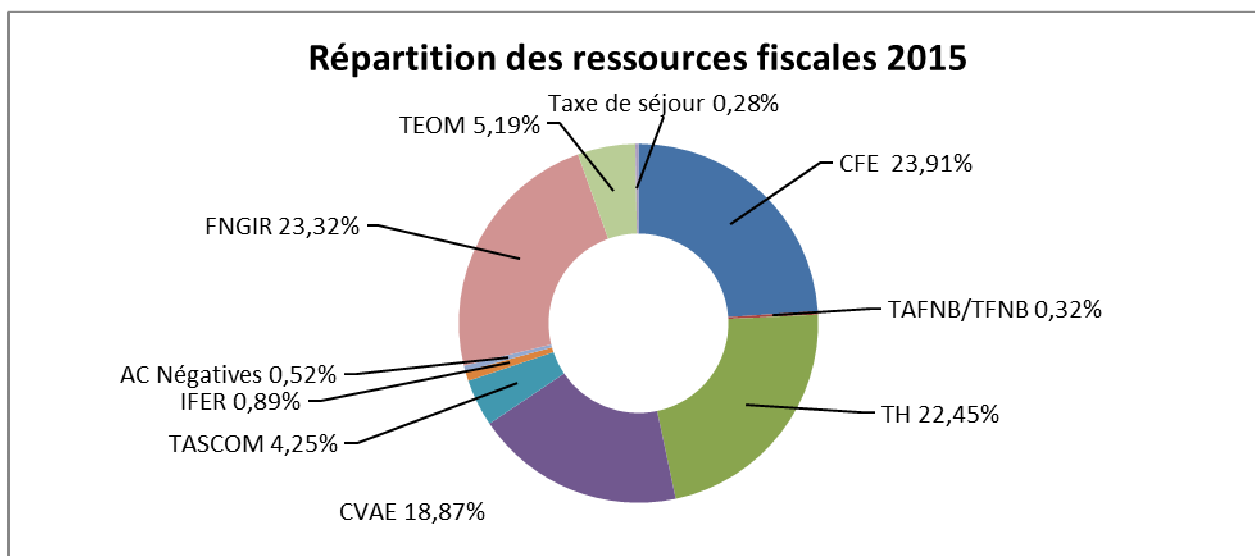
La structure des recettes de fonctionnement en 2015 est la suivante :



1.1 Chapitre 73 - Impôts et Taxes

Ce chapitre représente 63% des recettes réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de +3,378M€ par rapport au BP 2014 qui s'explique notamment par la création à compter du 01/01/2015 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - (recettes attendue de 2,1M€) et par l'évolution estimée des autres bases.

Le montant total des ressources fiscales de l'agglomération du Beauvaisis devrait atteindre 40,42M€ selon les proportions ci-après :



Suite à la réforme fiscale mise en œuvre en 2011 avec la suppression de la taxe professionnelle, nous percevons désormais directement plusieurs impôts.

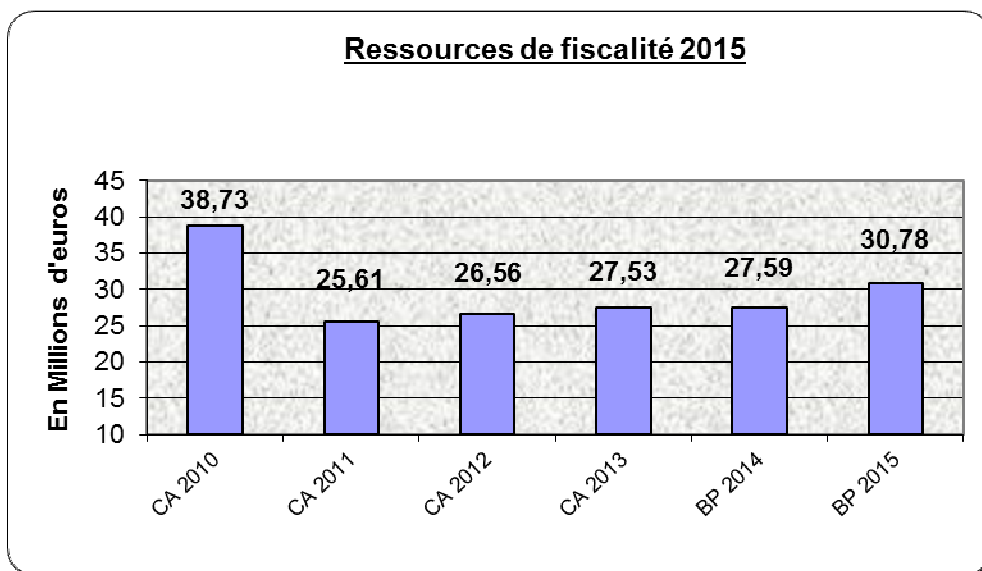
La CFE et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) constituent la contribution économique territoriale (CET) et viennent se substituer à l'ancienne taxe professionnelle.

Il est à noter que seules la CFE, la TH et les taxes foncières peuvent bénéficier d'une évolution par une modification de leur taux sur décision de l'assemblée délibérante. Aucune modification de ces taux n'est prévue sur 2015. Aussi les prévisions ci-dessous s'entendent à taux constants.

Ainsi l'article 7311 a été décliné selon la répartition ci-dessous :

1.11 Les contributions directes - (articles 73111 à 73114)

C'est un total de 28,57M€ attendu en matière de contributions directes sur ce chapitre à l'article 7311 soit une évolution de +3,9% par rapport au BP 2014.



1.111 les impositions foncières et d'habitation - article 73111

Cet article qui totalise 18,87M€ comptabilise par ordre décroissant d'importance :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE) estimée à 9,66M€ ;
- la taxe d'habitation (TH) estimée à 9,08M€ ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties estimée à 125k€ qui se décompose entre la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB) estimée à 93k€ et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) estimée à 32k€.

Ces trois impositions sont revalorisées de +1% sur la base du produit fiscal notifié en 2014 et compte tenu de l'évolution constatée des seules bases entre 2013 et 2014.

Ainsi, les taux d'imposition (25,33% pour la CFE ; 9,45% pour la TH ; 2,18% pour la TFNB) resteront inchangés.

1.112 la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) - article 73112

Le produit de cette imposition est estimé pour 2015 à 7,63M€ ce qui correspond au produit fiscal notifié en 2014 majoré de +4% pour tenir compte de l'évolution de cette imposition basée sur le chiffre d'affaire des entreprises qui de +4,86% entre 2013 et 2014.

1.113 la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom) - article 73113

Le produit fiscal est estimé à 1,72M€ pour 2015 ce qui représente une majoration de +5% par rapport au produit fiscal notifié en 2014 (1,64M€) sans modulation du coefficient multiplicateur applicable depuis 2014 au calcul de cette taxe de 1,05.

1.114 l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) - article 73114

Cette imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux concerne sur notre territoire les transformateurs électriques, les stations radioélectriques ainsi que les canalisations de gaz.

Elle est estimée en 2015 à 0,36M€ sur la base du produit fiscal notifié en 2014 majoré de +1% afin de tenir compte de l'évolution constatée de +1,30% entre 2013 et 2014.

1.12 Les attributions de compensation négatives - article 7321

Ces attributions de compensation (AC) négatives seront identiques au montant perçu en 2014 et sont estimées à 210.700€.

Nb : Les montants des attributions de compensation prévisionnelles de l'exercice de référence sont actés pour chaque commune membre par délibération annuelle du conseil communautaire.

1.13 Les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) - article 7323

La communauté d'agglomération fait partie des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la fiscalité locale de 2010. A ce titre elle bénéficie de ce mécanisme de compensation afin de lui garantir son niveau de ressources antérieur à la réforme. Le montant alloué à la CAB était de 9,18M€ en 2011, montant actualisé en 2012 à 9,25M€ sur la base des recettes fiscales corrigées et notifié définitivement à hauteur de 9,43M€ en 2013. C'est ce montant qui est repris à titre prévisionnel pour 2015.

Ce mécanisme de compensation est complémentaire à celui du DCRTP décrit au point 1.2.3.1 du chapitre 74.

1.14 La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - article 7331

Cette nouvelle taxe pour utilisation des services publics a été instituée au 01/01/2015 par délibération du 03/10/2014. Le taux pour 2015 a été fixé à 2,5% et devrait générer un produit fiscal supplémentaire pour notre collectivité de 2,1M€.

1.15 La taxe de séjour - article 7362

Cette taxe a été instituée par délibération du conseil communautaire en date du 24 juin 2011 et rendue effective au 1^{er} janvier 2012.

Elle concerne 37 établissements en 2014 (contre 27 en 2013), dont 16 hôtels (2 sont non classés, 2 ont une étoile, 5 deux étoiles et 7 trois étoiles) et 21 chambres d'hôtes et gîtes (11 sont non classés, 1 a un épi, 2 deux épis, 4 trois épis et 3 quatre épis).

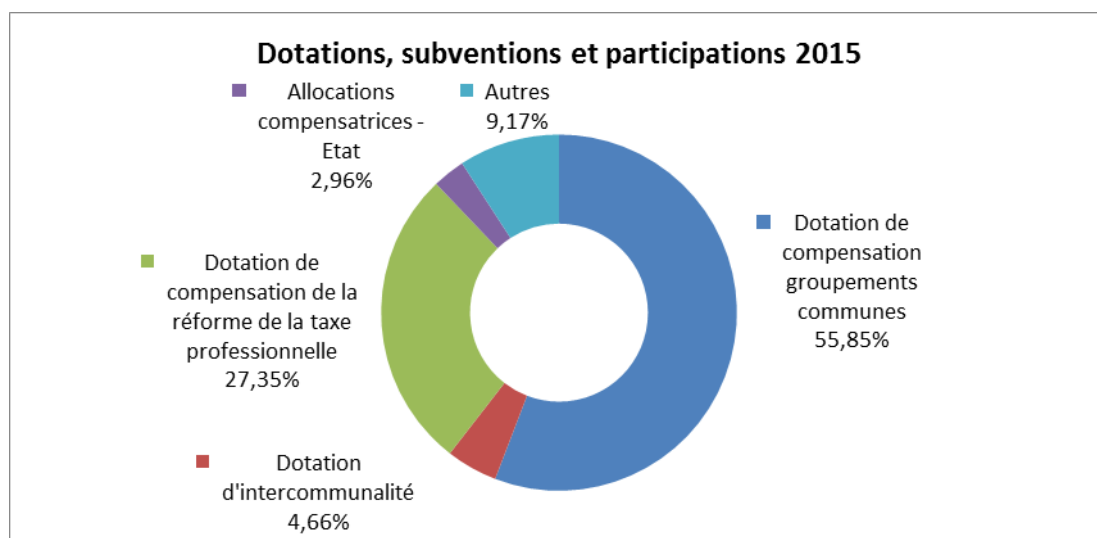
Le montant de cette taxe, est estimé à 115.000€ (article 7362), soit une augmentation de +30.000€ par rapport au BP 2014 compte tenu principalement de l'augmentation du nombre d'établissement concernés par cette taxe.

Cette taxe a vocation à être reversée à l'office de tourisme afin de financer des projets touristiques et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014-article 7398).

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce chapitre budgétaire représente 28% des recettes réelles de fonctionnement et enregistre une diminution de -6,14%, ce qui représente -1,2M€.

Il se structure ainsi :

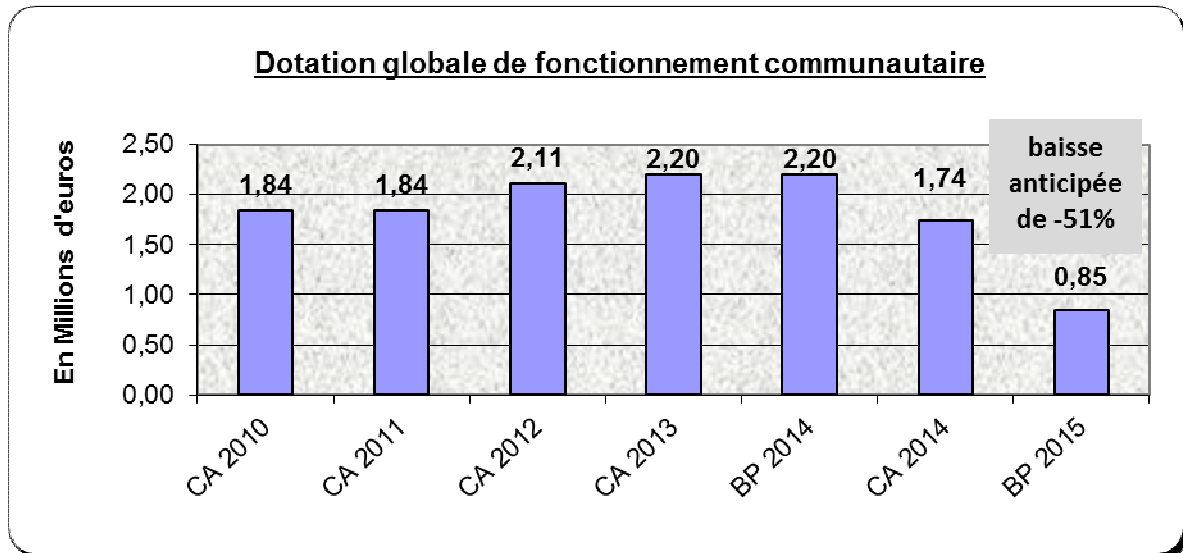


1.21 - La dotation globale de fonctionnement communautaire- article 74124 et article 74126

Cette dotation comporte deux parties :

- la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation ;
- la dotation de compensation.

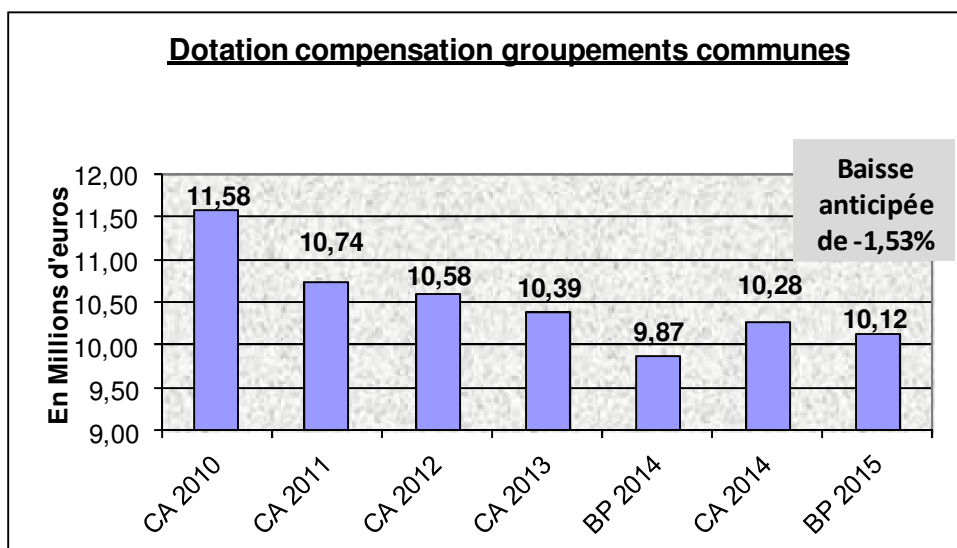
1.21.1 - La dotation d'intercommunalité - article 74124



Cette dotation a diminué en 2014 de - 21,02% (-0,46M€) par rapport à 2013 essentiellement en raison de la contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics décidée par l'Etat qui a atteint -0,34M€ en 2014 et qui devrait atteindre -0,90M€ (-51%) en 2015.

C'est donc pour tenir compte de ces éléments que la prévision 2015 de la dotation d'intercommunalité a été portée à 0,85M€.

1.21.2 - La dotation de compensation en faveur des EPCI - article 74126



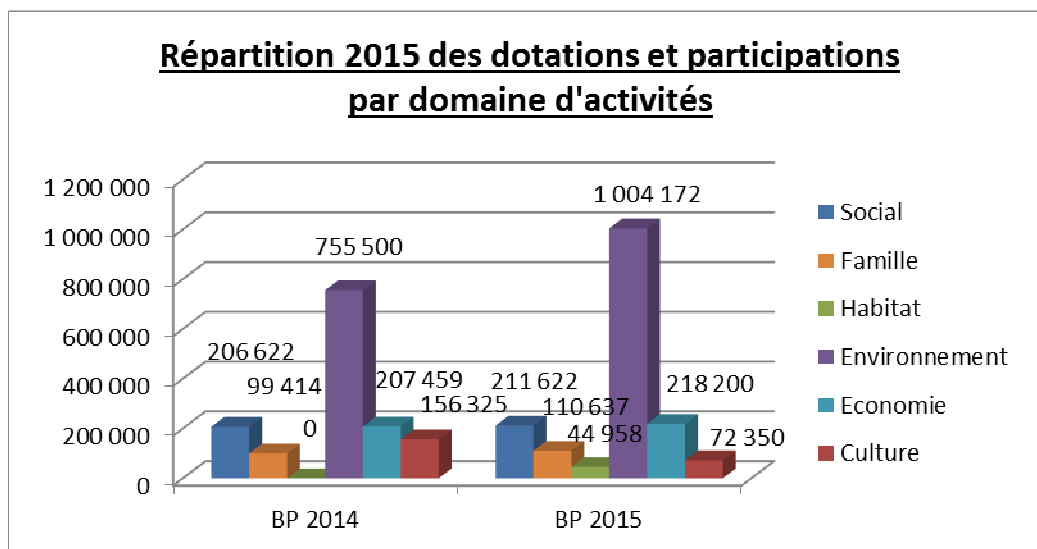
L'évolution annuelle est liée au taux d'écrêtement appliqué chaque année. Rappelons qu'il a été de -1,09% en 2014, de -1,83% en 2013 et de -1,45% en 2012.

Pour 2015, c'est un taux d'écrêtement de -1,53% qui a été retenu (le DOB 2015 anticipait -2%) pour tenir compte de l'évolution moyenne de ce taux depuis 2012.

Compte tenu de ces éléments, l'estimation de cette dotation pour 2015 a été arrêtée à 10,12M€, ce qui représente une baisse de -160k€ par rapport au CA 2014.

1.22 Les autres Dotations, subventions et participations - articles 746 et 74712 à 7478

Les autres dotations, subventions et participations devraient enregistrer sur 2015 une variation de +13,44%, soit une hausse de +197k€ liée principalement aux recettes reversées par le SYMOVE et au transfert de la prévision de recettes filières du chapitre 70 au chapitre 74 qui étaient de 277k€ au BP 2014.



Ces recettes représentent 1,661M € et proviennent majoritairement :

- En matière environnementale (pour 60%) : des recettes reversées par le Symove pour un total de 954k€ (Soutien Eco emballages – 558k€, recettes filières – 323k€, Contribution Eco folio – 51k€ - Eco systèmes – 21.080€ et Eco DDS – 1.624€) et du syndicat mixte de la vallée de l'Oise pour sa fréquentation de la déchetterie d'Auneuil notamment (50k€). Ces recettes totalisent 1M€, soit une augmentation de la prévision de +248k€ par rapport à 2014.

Pour mémoire, compte tenu du principe de non compensation des recettes et des dépenses, c'est une comptabilisation des recettes SYMOVE et en contrepartie des dépenses liées à ce service (cf. chapitre 011) qui est proposée depuis 2014 alors que jusqu'en 2013, seule la charge nette était enregistrée.

- En matière économique (pour 13%) : de subventions dans le cadre des contrats aidés sur les chantiers d'insertion bâtiment et nature de différents partenaires (Etat, conseil général de l'Oise) pour un total de 218k€, soit des recettes en augmentation de +11k€ ou +5% par rapport à 2014 du fait du nombre de recrutements plus importants.
- En matière sociale (pour 13%) : Inscription identique à 2014 de 206k€ correspondant à la participation de la CAF par le biais du versement de l'allocation au logement temporaire versée pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage. Nouveauté 2015 – inscription complémentaire de 5k€ afin de verser des bourses aux habitants dans le cadre du dispositif du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale).

- En matière de famille (pour 7%) : inscription à hauteur de 111k€ pour la gestion des 3 relais d'assistantes maternelles, dont les 2 structures transférées par la ville de Beauvais. Ces recettes sont des participations émanant de la caisse d'allocations familiales versées pour le fonctionnement de ces structures. Elles sont estimées à la hausse +11% (+11k€) par rapport à 2014 en raison de l'activité constatée en 2014.
- En matière culturelle (pour 4%) : inscription de 72k€ soit une diminution globale de -54% (-84k€) par rapport au BP 2014 expliquée principalement par les variations suivantes :
 - diminution des participations de la DRAC, notamment au fonctionnement du conservatoire Eustache du Caurroy à 7k€ attendus en 2015 contre 89k€ en 2014 à l'article 74718 soit une diminution de - 82k€ ;
 - diminution des subventions sur projet des différentes structures de -25,5k€ par rapport à 2014 ;
 - pas d'inscription en 2015 au titre des participations d'entreprises dans le cadre du mécénat culturel ce qui représente - 13k€ par rapport à 2014 ;
 - intégration de la dotation générale de décentralisation qui serait reversée à la Médiathèque en 2015 pour un montant de +10k€ ;
 - augmentation des inscriptions liées aux projets dans le cadre du dispositif CLEA de +5.655€ par rapport à 2014.

On y retrouve également les participations de l'état aux contrats d'avenir - article 74712 (crédits rattachés à la paye). La prévision 2015 (39k€) reprend les crédits correspondants aux recrutements opérés sans changement depuis 2013;

- En matière d'habitat (pour 3%) : participation de l'Etat, de la région et du département au programme habitat (suivi animation de l'OPAH) pour un montant global prévisionnel de 45k€ en 2015.

1.23 Les compensations d'exonérations en matière de fiscalité directe.

Ces compensations versées par l'Etat sont déclinées selon la nouvelle fiscalité mixte mise en place dans le cadre de la réforme de 2010 qui se substitue à l'ancienne taxe professionnelle.

1.231 La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) - article 748313

Cette dotation qui entre dans le dispositif de compensation mis en place dans le cadre de la réforme fiscale, au même titre que le FNGIR décrit au point 1.1.3 du chapitre 73, a été de 5,29M€ en 2011, de 5,1M€ en 2012 et en 2013, puis de 4,96M€ en 2014 pour tenir compte de la perception de rôles supplémentaires qui ont minorés d'autant le montant de cette dotation. **Elle devrait rester constante en 2015.**

1.232 Les autres dotations compensatrices de l'état - articles 748314 à 74835

Elles ont totalisé 772 k€ en 2011, 716 k€ en 2012 (-7%) et 708k€ en 2013 (-1%) et 641k€ en 2014 (-9%). Sachant que le taux de minoration de 2014 était de -10% et qu'il est de -39% selon le projet de loi de finances 2015, il est anticipé une baisse de - 50% pour 2015 sur l'ensemble de ces dotations, sauf pour les compensations en matière de taxe d'habitation maintenues à leur niveau de 2014.

Aussi **le montant global attendu pour 2015 à ce titre s'élève à 537k€** ce qui représente une perte de ressource totale de -104k€ (-16%) pour tenir compte de la poursuite du désengagement financier de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales.

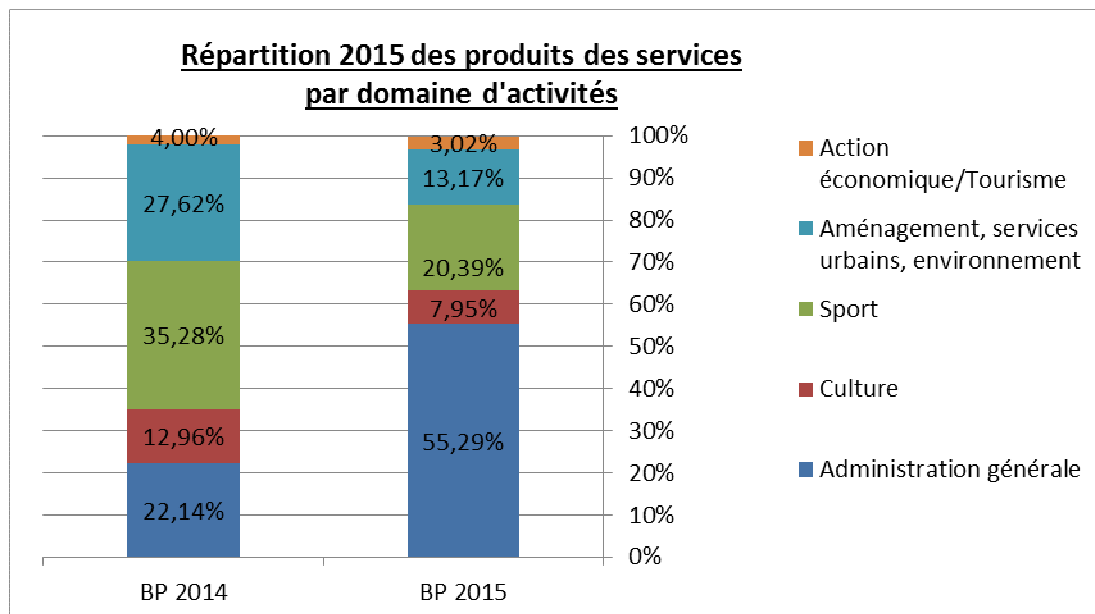
Il s'agit des compensations suivantes :

- Article 748314 - estimation 2015 de 70k€ qui se décompose entre la dotation unique de compensation spécifique en matière de taxe professionnelle à hauteur de 63,5k€ (127k€ en 2014) et la compensation liée aux réductions des bases pour créations d'établissements pour à 6,5k€ (13k€ en 2014) ;
- Article 74833 - estimation 2015 de 33k€ dont 20k€ pour la compensation au titre de la contribution économique territoriale (C.E.T.) - (40k€ en 2014) et 13k€ pour la compensation liée aux exonérations en matière de CVAE (26k€ en 2014). Ces exonérations sont aléatoires d'un exercice budgétaire à l'autre, sans pouvoir décisionnaire de l'établissement ;
- Article 74834 - estimation 2015 de 4€ (réalisé 2014) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe foncière non bâties ;
- Article 74835 - estimation 2015 de 434k€ (réalisé 2014) pour la compensation au titre des exonérations en matière de taxe d'habitation.

Les montants définitifs 2015 ne seront notifiés que dans le courant du mois de mars 2015 par le biais de l'état fiscal 1259 transmis par les services de la Préfecture.

1.3 Chapitre 70 - Produits des services

Ce chapitre se structure comme suit :



Ce chapitre enregistre une augmentation notable entre 2014 et 2015 de +76,34% avec une prévision qui passe de 3,11M€ en 2014 à 5,49M€ en 2015.

Ainsi l'on constate que :

- les remboursements liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais estimée en 2015 3.418 K€ (701 K€ en 2014). Cette variation découle de l'avenant n°3 à la convention de mutualisation validé par le conseil du 13/11/2014 et décidant notamment la création de service communs. Cette recette doit être rapprochée des dépenses liées à cette mutualisation et affectant le chapitre 012 (dépenses de personnel).
- le remboursement, par les budgets annexes, des frais généraux supportés par le budget principal (456.129 €). Ces frais sont ceux concernant les domaines dits « transversaux », tels l'administration générale, les services juridiques, les assurances, les finances...). L'activité de ces services couvre tous les budgets de l'agglomération (hors budgets de zone):

- Assainissement : 346.147 €
- Transports : 61.344 €
- Pépinière : 16.805 €
- GNV : 28.254 €
- SPANC : 3.579 €

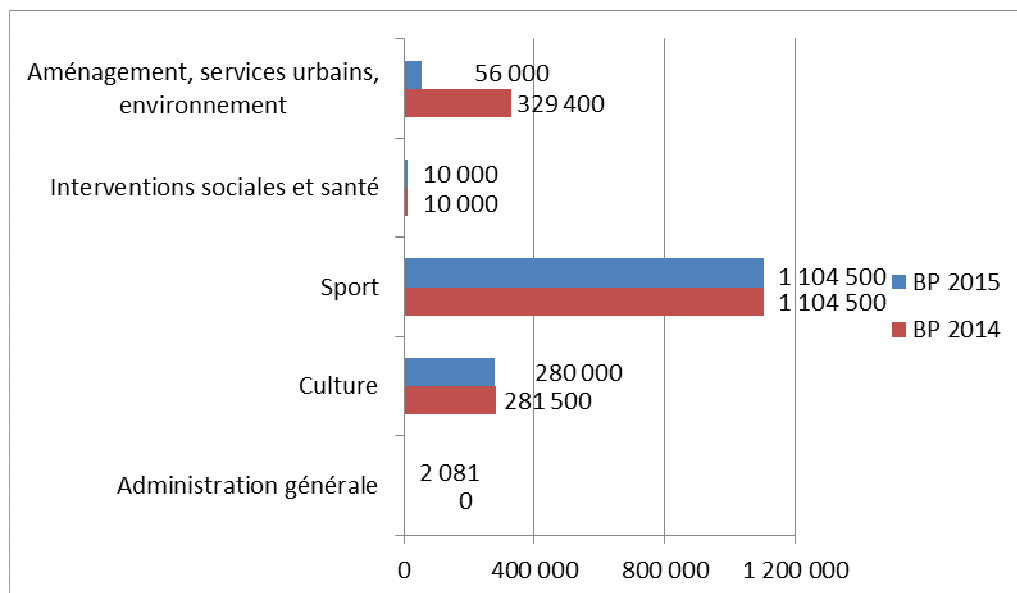
Ces montants de refacturation des frais d'administration générale aux différents budgets annexes supportés par le budget principal, hors budgets de zones, ont été établis en fonction du prorata de chacun d'entre eux et sur la base des dépenses réelles de fonctionnement, hors remboursements effectués dans le cadre des mutualisations, attributions de compensation et dotations de solidarité (données du dernier exercice clos du compte administratif 2013).

Cette refacturation en 2015 est en diminution de 15 % par rapport à 2014 (- 81.960 €) au vu des montants comptabilisés aux comptes administratifs 2013 (base de la prévision de 2015) en raison de l'effet conjugué du poids budgétaire moins important des budgets annexes.

- Les remboursements des frais salariaux des personnels affectés aux budgets annexes atteint 69 k€, dont 66 k€ par le budget annexe pépinière, le reste étant le remboursement des visites médicales prise en charge sur le budget principal pour des agents payés par les budgets annexes.
- Les remboursements des salaires de personnel liés à la convention de mise à disposition de personnel auprès du comité de gestion du théâtre du Beauvaisis pour un montant de 91 k€.

Ce chapitre enregistre, au-delà des recettes énoncées ci-dessus, les produits des services liés à la fréquentation par les usagers des équipements de l'établissement.

La baisse constatée de -16% entre 2014 et 2015, avec une prévision de 1,725M€ en 2014 qui passe à 1,453M€ pour 2015, s'explique avec le transfert au chapitre 74 (cf. ci-dessous) en 2015 des recettes filières perçues par notre délégataire, le SYMOVE. En réintégrant ces recettes, la progression « à périmètre constant » est de +3% ou +59 k€.



L'ensemble des autres recettes est stable par rapport à 2015 et se décompose comme suit :

- le domaine sportif (pour 76%) avec les recettes liées à l'Aquaspace dont les recettes sont identiques à la prévision 2014 soit 1,10M€.
- les recettes liées à la compétence culturelle (inscriptions à l'école d'arts et au conservatoire pour l'essentiel) à hauteur de 19% sont quant à elles en légère diminution de -0,53% (-1.500€) par rapport à 2014.

- les recettes rattachées à la compétence Aménagement (pour 4%) qui reprennent à hauteur de 4.081€ les loyers d'occupation précaire ainsi que les recettes rattachées à l'environnement notamment la gestion des déchets à hauteur de 54k€ (tickets déchetterie, vente de composteurs, rachats de matériaux) ;

- enfin, les recettes liées au domaine social, qui sont rattachées à notre compétence en matière d'accueil des gens du voyage, à hauteur de 10k€.

1.4 Chapitre 013 - Atténuation de charges

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel (suite à maladie ou accident) qui présentent une réalisation aléatoire d'une année à l'autre. Aussi, c'est la reconduction de la prévision de 2014 qui est opérée, soit 80.000€.

1.5 Chapitre 75 - Autres Produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre une diminution de -72,40% par rapport à 2014, compte tenu de :

- l'arrêt de la sous-location par la CAB au Pôle Emploi Picardie et à la Maison pour l'Emploi et la Formation (MEF) des locaux de Mykonos (lieu unique regroupant les structures œuvrant pour l'emploi) ce qui représente - 418k€ de recettes en 2015 ;
- l'augmentation des loyers perçus pour la location de bureaux sur le quartier St Jean au sein de la Maison des services et des initiatives Harmonie pour un montant prévisionnel 2015 de 98k€ contre 49k€ en 2014 compte tenu d'un projet de location de 430m² de bureaux qui devrait se concrétiser en 2015 par 48k€ de loyers supplémentaires.

La perception de ces loyers est à rattacher à la compétence économique de notre établissement.

Les autres produits de ce chapitre concernent principalement la location d'une plateforme de collecte des déchets à l'un de nos prestataires pour 32k€ - prévision supérieure de +1k€ par rapport à 2014 selon l'ajustement annuel des loyers sur la base de l'indice du coût de la construction.

Le solde de ce chapitre, qui représente 8.500k€, est constitué du loyer versé par l'association Pays du Grand Beauvaisis pour 3k€, d'une prévision de 5.100€ pour des remboursements divers dont 3.600€ de taxe foncière pour le local St Paul.

1.6 Chapitre 76 et 77 - Produits financiers et produits exceptionnels

Il s'agit de parts sociales détenues par la CAB liées à un ancien emprunt et qui génèrent une recette annuelle moyenne de 10€.

Les produits exceptionnels sont par définition non prévisibles et enregistrent notamment les remboursements de sinistres versés par nos assurances.

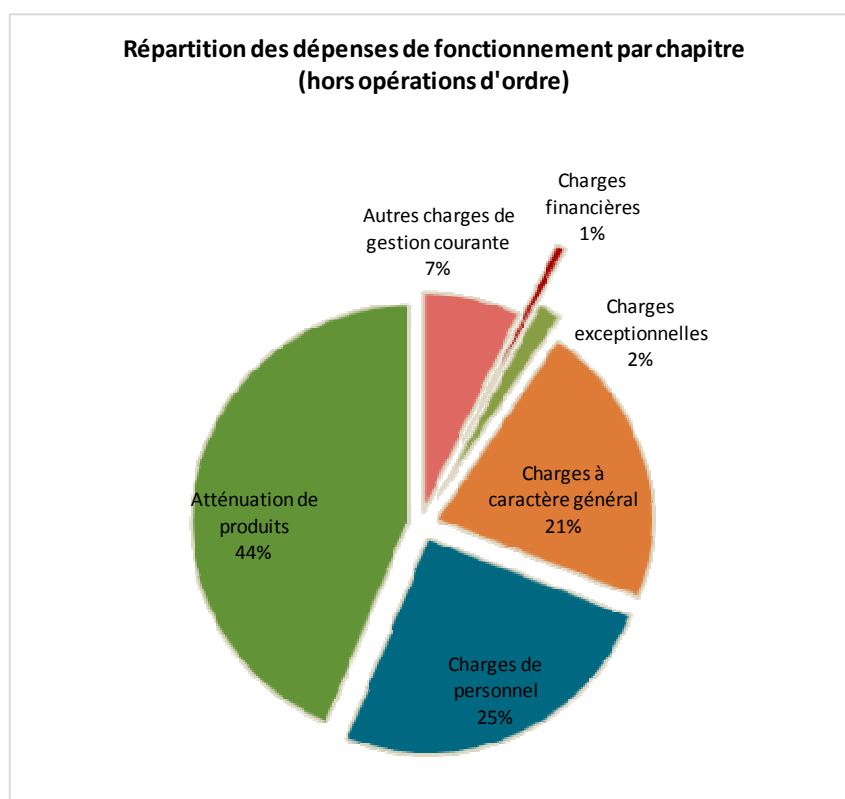
1.7 Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits « transférables ». Il retrouve son équivalent en dépenses d'investissement. Compte tenu des subventions d'équipements reçues en 2013 sur des biens amortissables, la prévision 2015 est portée à 398k€.

2 - Les Dépenses de fonctionnement

2.1 Présentation par nature

Dépenses de fonctionnement		BP 2014	BP 2015	variation
011	Charges à caractère général	13 517 128	12 770 763	-5.52%
012	Charges de personnel	12 067 748	15 083 790	24.99%
014	Atténuation de produits	24 757 731	26 156 837	5.65%
65	Autres charges de gestion courante	3 267 651	4 196 269	28.42%
66	Charges financières (y/c ICNE)	547 000	416 000	-23.95%
67	Charges exceptionnelles	1 556 533	1 013 036	-34.92%
023	Virement à la section d'investissement	828 596	1 112 097	34.21%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 002 200	3 904 700	-2.44%
Total dépenses de fonctionnement :		60 544 587	64 653 492	6.79%



2.11 Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 21% des dépenses réelles de fonctionnement (24% en 2014) et une diminution de 5.52 % ou de - 746 k€ par rapport à 2014.

Les variations notables de ce chapitre concernent :

Pour les diminutions :

- - 435 k€ sur la ligne **6132** (locations immobilières) afin de tenir compte de la fin de la location des locaux « Mykonos ». les crédits de cette ligne passent donc de 489 k€ en 2014 à 54 k€ en 2015. En parallèle, la ligne **614** (charges de copropriété diminue de 30 k€ ne passant de 33.5 k€ à 3.5 k€.
- - 169 k€ pour les études (**617**) passant de 338 k€ en 2014 à 169 k€ en 2015. En 2014, l'intégralité de ce budget était consacrée aux études d'aménagement de la ZAC Beauvais Vallée du Thérain et de celle sur la commune d'Auneuil (ZAC Boulenger). En 2015, 129 k€ sont inscrits pour la finalisation de l'étude « Boulenger » et 40 k€ pour la réalisation d'une étude de marketing territorial sur la marque « beauvaisis ».
- Les achats de fournitures (lignes 60623 à 6068) sont en diminution de 12 %. Les principales diminutions sont celles des acquisitions du fonds documentaire des médiathèques (- 46 k€, soit 205 k€) et des sacs à déchets verts (- 19 k€, soit 190 k€). Les autres diminutions sont multiples mais marginales et permettent d'atteindre au total une diminution de 92 k€.
- Les frais de publicité et de communication (lignes 623.) sont en diminution de 43 k€ (-10 %) et passent de 419.5 k€ à 376 k€.
- Diminution des lignes de prestations de services (**611 & 6042**) de 37 k€. Les crédits couvrant les contrats de prestation de service sont à 90% (7.507 k€) affectés aux contrats passés pour les prestations liées à notre compétence « déchets ». ceux-ci sont en augmentation de +2% ou +130k€. Parallèlement, l'agglomération propose de diminuer les autres prestations telles que celles destinées :
 - aux prestations dans le domaine du tourisme et financées auparavant par la taxe de séjour (80 k€). L'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais étant un établissement public, les recettes de la taxe de séjour doivent lui être reversées et la dépense inscrite sur la ligne 7398 (115 k€ pour 2015)
 - à la maladrerie (-43 k€, en passant de 124 k€ à 81 k€)
 - au suivi animation de l'opération programmée de l'habitat (-15 k€, soit 65 k€ en 2015).
- Diminution des frais de télécommunication de 30 k€

Pour les augmentations :

- 65 k€ supplémentaire pour le relamping des zones d'activités (ligne 61523)
- 20 k€ supplémentaire pour les frais d'entretien des locaux (ligne 6283). Augmentation due uniquement à la maladrerie. Dépenses indispensable pour maintenir l'accueil de qualité de cet équipement.
- 13 k€ supplémentaires (+1%) pour les dépenses de fluides (**ligne 60611 à 60621**) passant ainsi de 1.057 k€ à 1.70 k€

2.12 Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre représente 25% des dépenses réelles de fonctionnement (22 % en 2014) et est en augmentation de +25 % par rapport à 2014 soit +3.016 k€.

Cette augmentation est en tout premier due à la création de services communs. Le conseil communautaire du 13 novembre 2014 a en effet approuvé l'avenant n° 3 à la convention de mutualisation liant l'agglomération à la ville de Beauvais et répondant aux dispositions de la loi du 27 janvier 2014 qui introduit la notion de services communs (services ayant pour objet d'assurer les services fonctionnels que sont notamment la gestion du personnel, la gestion administrative et financière, informatique, l'expertise juridique, l'expertise fonctionnelle). Ainsi, la communauté d'agglomération et la ville de Beauvais seraient dotées au 1er janvier 2015 de services communs qui entraîneraient le transfert de plein droit des agents de la ville à la communauté d'agglomération (effectif total de 79 agents) et donc une augmentation de la masse salariale d'environ 3,5M€.

Cette hausse est partiellement compensée par l'augmentation des remboursements de frais de personnel de la ville de Beauvais (cf. chapitre 70 en recette de fonctionnement avec +2,7M€) et la diminution des remboursements de frais de personnel en faveur de la ville de Beauvais (article 6217 avec -0,5M€). L'écart de 0,3M€ s'explique essentiellement par la non compensation du transfert des personnels pour l'application du droit des sols.

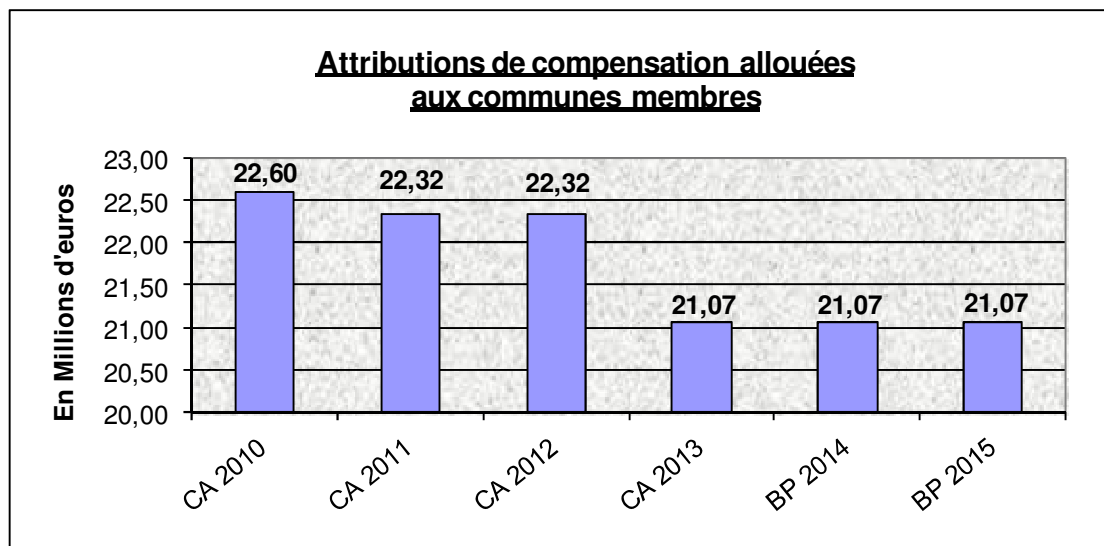
Au-delà des conséquences budgétaires liées à l'intégration de ces personnels, s'ajoutent les augmentations de charges sociales (+100k€), les effets du glissement vieillesse technicité (+100k€), une inscription pour aléas (+200k€) et les diminutions attendues avec la suppression de postes (-550k€).

2.13 Chapitre 014 - Atténuation de produits

Les atténuations de produits représentent 43,86% des dépenses réelles de fonctionnement et totalisent 26,16M€ en 2015, soit une augmentation en valeur de +1,40M€ par rapport à 2014, mais proportionnellement identique à celle de 2014 (44%).

2.131 Les attributions de compensation : (21.070.506 €)

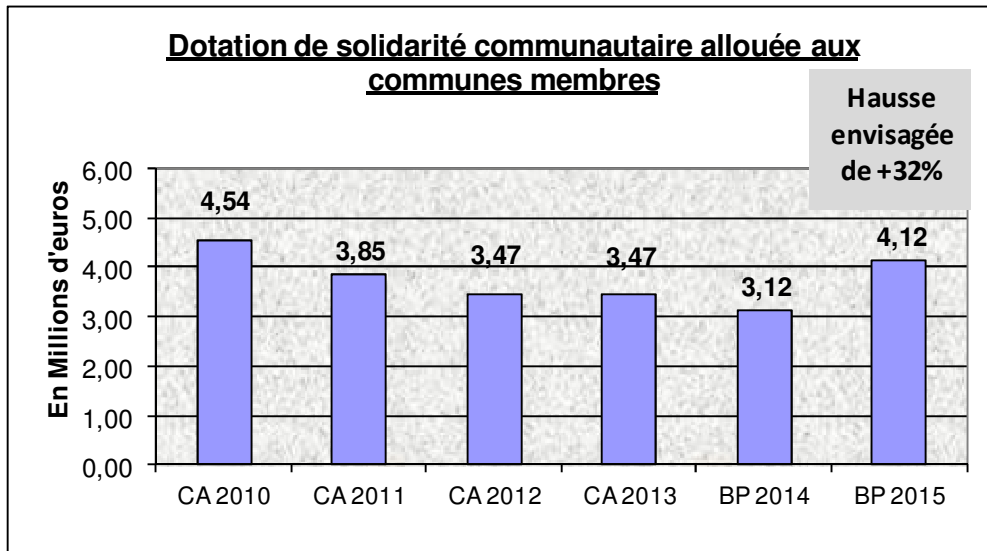
L'enveloppe consacrée aux attributions de compensation en faveur des communes atteint 21,07M€ depuis 2013.



Il n'est pas anticipé de nouveaux transferts de compétences en 2015 au niveau de cette prospective budgétaire d'où le maintien du niveau de ces attributions en 2015 à celui de 2014.

2.132 La Dotation de Solidarité Communautaire (4.118.500 €)

La DSC est proposée avec une augmentation de +32%, soit (+1M€) par rapport à 2014. Cette hypothèse a été retenue dans le cadre du DOB 2015 par rapport à l'équilibre final obtenu au BP 2015.



2.133 Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) - article 73925

Ce fonds de péréquation horizontale créé dans le cadre de la loi de finances 2012 se traduit par un prélèvement en dépenses au 73925 sur les ressources de l'agglomération ainsi que sur celles des communes membres de notre collectivité, selon la répartition par communes qui nous est notifiée par la Préfecture au mois d'août et conformément aux dispositions retenues par notre établissement.

C'est, comme pour 2013 et 2014, l'application du dispositif « de droit commun » qui est intégrée au projet de budget 2015, sachant que l'agglomération peut, par délibération votée avant le 30 juin 2015, décider d'adopter l'un des régimes dérogatoires fixé par la loi de finances.

Cette contribution au FPIC représentait sur l'ensemble du territoire en 2014 un total de 1,07M€, dont 623k€ (58%) à la charge de l'agglomération et 451k€ (42%) des communes membres.

Sachant que les montants 2015 sont indisponibles à ce jour, une simulation a été réalisée dans le cadre du DOB 2015 (cf. point II.2.33) sur la base des données des fiches DGF 2014 aboutissant à une contribution au FPIC pour notre territoire pour 2015 de 1,47M€, dont 853k€ sont financés par la CAB (montant inscrit au BP 2015 - article 7325) et 617k€ par les communes membres.

Ainsi, l'évolution de la contribution au FPIC entre 2014 et 2015 est estimée à +37% ce qui représente +230 k€ pour la part supportée par l'agglomération et +166 k€ pour la part supportée par les communes membres.

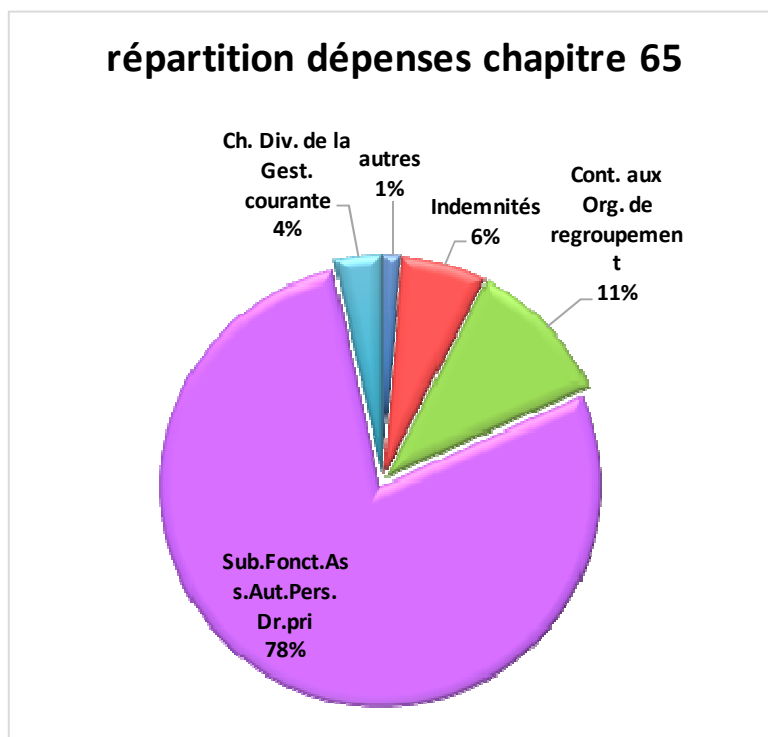
Cette évolution s'explique par la progressivité de ce dispositif jusqu'en 2016 (cf. explications du DOB 2015). Un ajustement de ces prévisions budgétaires sera à opérer en cours d'exercice pour tenir compte des montants notifiés par la préfecture pour ce qui concerne l'année 2015.

2.134 Reversements, restitutions et prélèvements divers - article 7398

Cet article comptabilise le reversement de la taxe de séjour perçue par l'agglomération sur l'année, à l'office du tourisme de l'agglomération de Beauvais (cf. recettes de fonctionnement- chapitre 73 - 1.15 article 7362) estimé à 115k€ pour 2015.

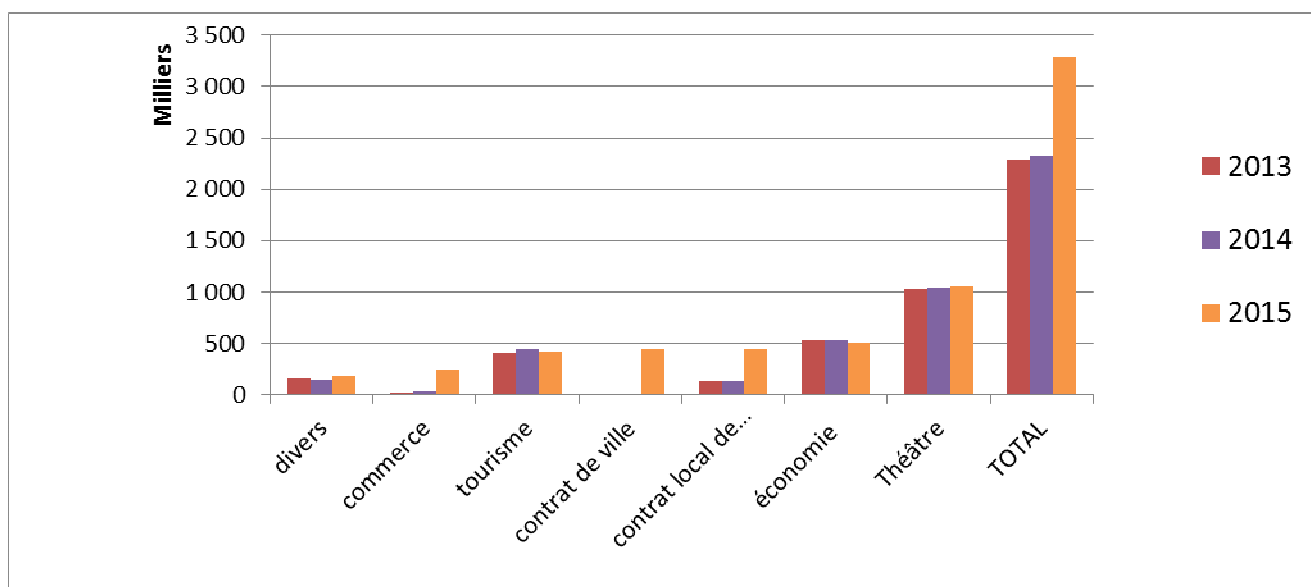
2.14 Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ce chapitre totalise 7 % des dépenses réelles de fonctionnement ; en augmentation de 28 % par rapport à 2014.



Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 78 % du chapitre et 3.284.541 € (en 2014 : 71 % du chapitre, 2.327 k€)

Le montant de cette ligne est en forte augmentation (+ 957.584 € ou +41%). Le graphique ci-dessous montre l'évolution des crédits alloués à ces subventions.



- Théâtre du Beauvaisis : subvention de 1.051.000 € allouée au CGTB (comité de gestion du théâtre du Beauvaisis) en augmentation de +13.702 € (+1.32%).
- Le secteur économique mobilise 506.561 € (en diminution de 22 k€, - 4.16 %). La Maison de l'emploi et la formation se voit attribuer 192.600 €, la répartition du reste de l'enveloppe (313.961 €) sera soumise au conseil communautaire cours d'année.

- Le contrat local de sécurité. En augmentations de +311.098 €, soit un total de 446.088 € pour tenir compte de l'intégration des subventions allouées dans le cadre de la prévention de la délinquance, compétence qui relève de l'agglomération.
- Intégration également des subventions allouées dans le cadre du contrat de ville (411.409 €), dispositif qui relève de l'agglomération (cf. dispositions de la loi 2014-173 du 21 février 2014).
- Pour le tourisme, le montant passe de 443.500 € en 2014 à 423.500 en 2015, soit une diminution de -4.51 %. L'essentiel de ces crédits correspond à la subvention allouée à l'office de tourisme (410.000€).
- Les attributions de subventions liées au commerce voient leur montant augmenter en passant de 35 k€ en 2014 à 240 k€ en 2015. 200.000 € sont en effet proposés au bénéfice de l'association SASTI pour la création d'un dispositif spécial en faveur des commerçants du centre-ville de Beauvais installés à proximité de la place Jeanne Hachette.
- Les subventions diverses avec notamment :
 - comité d'œuvres sociales et crèche de la CCMO pour un total de 81.083 €
 - fêtes et manifestations communales d'intérêt communautaire (fête du cidre à Milly sur Thérain, fête Jeanne Hachette à Beauvais, marché de Noël de Saint Martin le Nœud, omelette géante de Herchies, fête de l'eau à Troissereux, fête de l'âne à Aux Marais) pour un montant total de 50.000 €

Les contributions aux organismes de regroupement (11 % du chapitre, 452.744 €)

317.616 € correspondent à notre contribution au SYMOVE pour le traitement des déchets et 135.158 € sont dédiés au fonctionnement du SMABT (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé). Montants identiques à ceux de l'an dernier.

Les charges liées aux indemnités des élus (art 653.) pour un montant de 260.744.

Les charges de gestion courante (article 658) concernent la participation versée aux communes afin de permettre l'égal accès tarifaire aux habitants de la communauté d'agglomération fréquentant les équipements des communes membres, totalisent 144.200 € et sont en augmentation de +9%.

2.15 Les autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

2.15.1 - Chapitre 66 - Charges financières

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,69%), avec un total de 416k€ en diminution de -24% (-131k€) par rapport au BP 2014.

Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette (396k€) qui se décomposent entre :

- 279k€ de remboursement annuel à l'échéance des intérêts de la dette contre 397k€ au BP 2014 soit une baisse de -30% (-118k€);

- 117k€ correspondant à trois trimestres d'échéances en intérêts d'un futur nouvel emprunt de 4M€.

Ce chapitre reprend également la prévision du remboursement des intérêts courus non échus (ICNE) qui, en intégrant l'hypothèse ci-dessus, est estimée à 0k€ (-12k€ sur les emprunts en cours et +12k€ sur un nouvel emprunt 2015).

La baisse conjointe des intérêts en cours ainsi que des ICNE s'explique par le fait qu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2014 pour les besoins de financement du budget principal.

Enfin le solde de ce chapitre fait ressortir l'estimation des intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie (20k€), montant prévisionnel revu à la baisse de -30k€ par rapport à 2014 pour tenir compte de son utilisation moins fréquente en 2014.

2.15.2 - Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce sont celles principalement, prévues pour l'équilibre de la section de fonctionnement des budgets annexes. Ce chapitre connaît une diminution importante de -35 % puisqu'il passe de 1.556.533 € à 1.013.036 €.

La subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports pour un total de 533.524 € est en forte diminution de -65 % par rapport aux crédits ouverts en 2014 qui totalisaient 1.482.143 €. Cette évolution est expliquée par la hausse du taux du versement transport.

Nb : il est rappelé que le budget annexe des transports a un caractère industriel et commercial, soumis par conséquent au principe d'équilibre financier posé par l'article 2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), aux termes duquel « les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses ». Toutefois, l'article L2224-2 du CGCT dispose que le conseil communautaire peut décider une prise en charge par le budget principal lorsque celle-ci est justifiée par des exigences du service public. C'est ainsi qu'une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention et est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Le budget annexe pépinière doit également faire l'objet d'une subvention d'équilibre de 66.612 € (61.390 en 2013), soit une augmentation de 9 %.

2.15.3 - Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Il correspond aux dotations aux amortissements relatives aux équipements et subventions d'investissement à opérer sur l'année 2015 pour un montant prévisionnel de 3,9M€.

Ce chapitre enregistre une diminution de -2,43% (soit -97k€) liée au volume des nouveaux investissements réalisés en 2014 et à l'arrivée à échéance de certains amortissements en 2014.

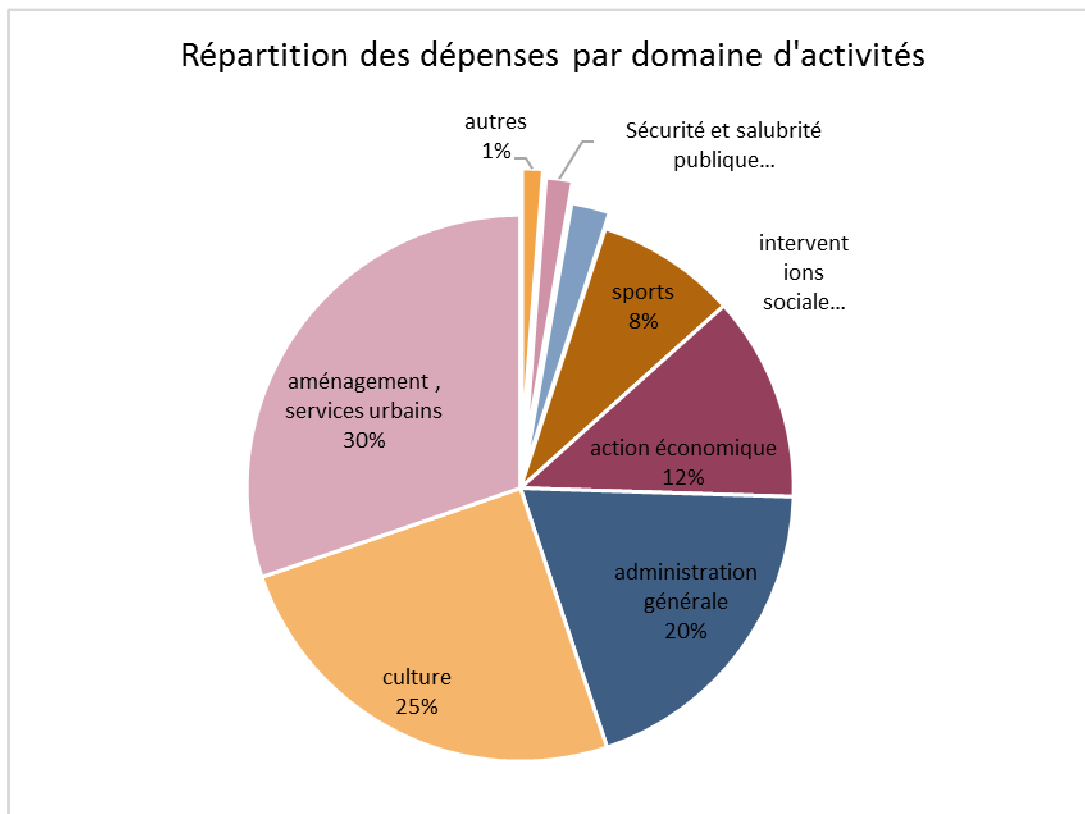
Pour mémoire, ces dotations aux amortissements participent à l'autofinancement puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement. Elles viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement.

Le virement en faveur de la section d'investissement atteint 1.112 k € ce qui permet, si l'on ajoute les amortissements, de dégager un autofinancement prévisionnel 2015 de 5,02 M€, en augmentation de +4 % par rapport à 2014 (4,83 M€).

2.2 Présentation par domaine d'activité

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par grands secteurs se présente comme suit, déduction faite des attributions de compensation, opérations d'ordre et opérations non ventilables :

Répartition des dépenses par domaine d'activités



- **L'aménagement, services urbains (fonction 8) est le premier secteur de dépenses (10.036.671 €) est en diminution de 4 %, et concernent essentiellement :**
 - o La collecte et le traitement des ordures ménagères pour 8.325 k€. Les contrats de prestations de service couvrent 90% de cette dépense. 318 k€ sont inscrits pour la contribution au Symove, 240.426 € pour la rémunération des agents et 189.700 € pour l'acquisition de sacs pour la collecte en porte à porte des déchets végétaux. Le reste permet diverses dépenses de services
 - o L'Aménagement : 772.734 € dont 87% (675 k€) sont estimés pour la rémunération du personnel. Le reste permet notamment de payer notre cotisation estimé à 62.500 € à l'APGB (association Pays du Grand Beauvaisis) pour un montant et 31.000 € pour honorer les divers contrats liés au SIG (système d'information géographique)
 - o Les transports urbains avec **533.524 €**. Montant intégralement dévolus à la subvention permettant d'équilibrer le budget annexe transports. Subvention en forte diminution (-64%).
 - o Les autres réseaux et services divers pour **55.000 €** destinés à la prise en charge des frais de péage sur le tronçon de l'autoroute A16 en augmentation de +57 % par rapport à 2014.

A titre indicatif, sur la base d'un comptage de 2012 et 2013, la fréquentation annuelle de ce tronçon d'autoroute de l'A16 Beauvais-nord-Beauvais-centre, avec le Pass « Beauvais-Oise » est la suivante :

Usagers	Nombre usagers total			Nombre usagers CAB (part)				
	2012	2013	var	2012	%	2013	%	var
Véhicules légers	30 748	34 748	13%	14 000	46%	15 631	45%	12%
Poids lourds	2 958	2 816	-5%	1 927	65%	1 787	63%	-7%
Trajets	Nombre trajets total			Nombre trajets CAB (part)				
	2012	2013	var	2012	%	2013	%	var
Véhicules légers	314 642	355 147	13%	158 542	50%	164 304	46%	4%
Poids lourds	48 156	55 854	16%	37 712	78%	42 853	77%	14%

On constate ici une forte augmentation du nombre de trajet des usagers domiciliés dans la CAB (+14% pour les poids lourds et 4 % pour les véhicules légers).

- Le développement durable (144.379 €)
- L'entretien des réseaux eaux pluviales (197.946 €)
- **La culture (8.240.990 €) est le second secteur de dépenses et est en diminution de 1%, les crédits sont affectés aux cinq équipements culturels :**
 - **Les médiathèques pour 2.464.092 €**
 - **Le conservatoire Eustache du Caurroy pour 2.314.869€**
 - **Le Théâtre du Beauvaisis pour 1.412.824 €** dont 1.051.000 € pour la subvention au CGTB et 178.556 € de frais de fonctionnement et 182.968 € de frais de personnel
 - **L'école d'arts du Beauvaisis pour 1.016.234 €,**
 - **La maladrerie pour 473.149 €**

Les frais de personnels représentent une très large part des dépenses (73%). Outre la subvention versée au CGTB (13%), les autres dépenses portent sur les charges liées à l'activité de ces structures, tels les matériels pour les cours, l'organisation de spectacles, des animations, des expositions, l'entretien des locaux, soit 14 % du coût du secteur.

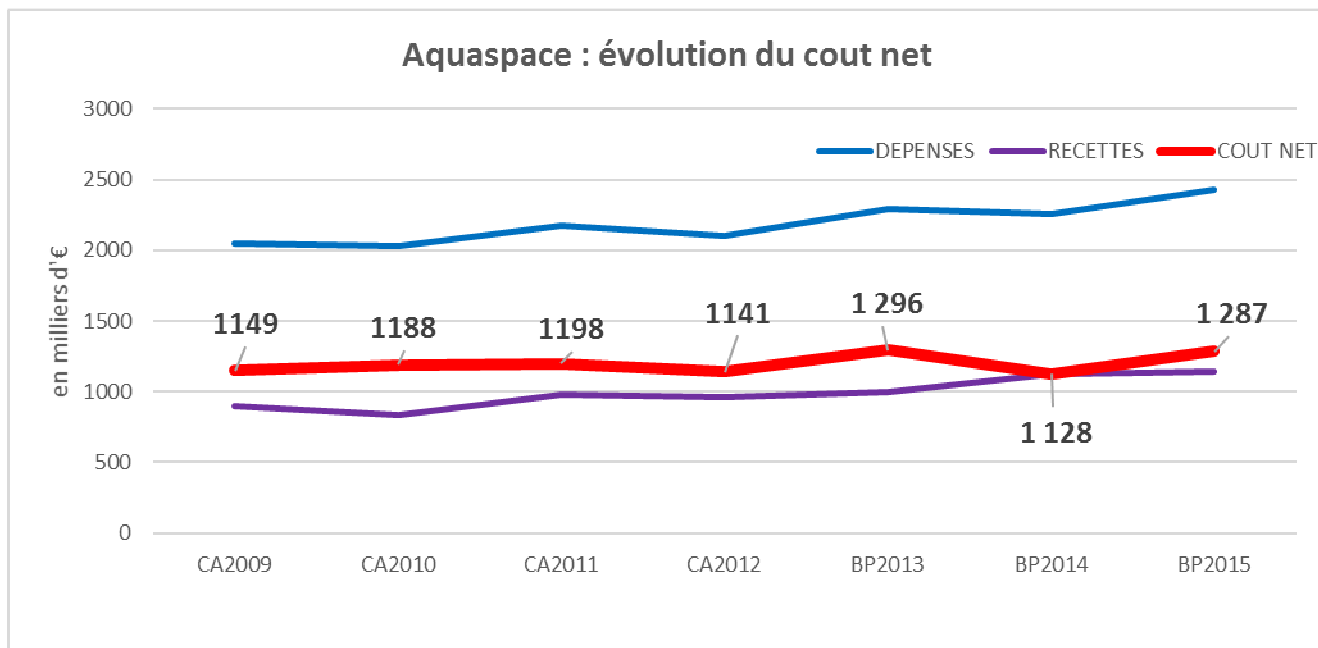
- **Les services généraux : 6.419.935 €.** Les dépenses de ce domaine sont celles nécessaires au fonctionnement courant de l'agglomération et concernent :
 - **Les frais d'administration générale** (5.527.895 €) en augmentation de +71 % avec notamment
 - ✓ Charge de personnel en augmentation de + 2.179.608 € pour un total de 4.451.254 €. Cette forte augmentation est due à la création de services communs (cf. explications du chapitre 012)
 - ✓ Les autres charges permettent le bon fonctionnement du siège (assurances, entretien des locaux, maintenance,...) et des services (frais de télécommunication, affranchissement,
 - Les dépenses liés au fonctionnement de l'**assemblée** (indemnités des élus et charges afférentes 295.252 €), crédits en diminution de 80,5 k€ et 21 %. Rappelons que les

crédits 2014 incluait l'assujettissement des cotisations des élus au régime général de la sécurité sociale de 2013.

- Les dépenses de communication, fêtes et cérémonies (595.778€), dépenses stables par rapport à 2014.

- **Economie : 4.022.245 €**, en augmentation de +3 %.
 - Le soutien via les **subventions** aux secteurs économique (506.561€) et commercial (240.000 €) et touristique (423.500 €).
 - **L'entretien** des espaces verts, de la voirie et de l'éclairage public sur les **zones d'activités économique** qui passe de 239 k€ à 305 k€, soit une augmentation de 28% due à l'inscription de 65K€ supplémentaires pour le relamping (185 k€ en 2015, 120 en 2014)
 - La poursuite de l'étude sur la faisabilité d'une **ZAC Boulenger** pour 128.683 €.
 - La contribution au **SMABT** (syndicat mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé) pour 135.158 €.
 - Les frais d'entretien liés au fonctionnement de la **maison harmonie** pour 73 k€.
 - Les autres actions menées dans ce domaine qui sont structurées par la **promotion du territoire** et la **prospection**, le **soutien aux associations**, la poursuite des **chantiers d'insertion**.
 - Le **tourisme** pour un budget total de 705.818 €. 60 % sont affectés au soutien des partenaires tels que l'Office de tourisme de l'agglomération de Beauvais. Les autres dépenses couvrent pour 30.000 € la promotion des manifestations d'illumination de la cathédrale de Beauvais. Le reste des crédits étant pour l'essentiel des besoins d'entretien et de balisage des sentiers.
 - 50.000 € sont affectées aux subventions pour les manifestations d'animation locale.

- **Sports : 2.761.234 €** sont principalement affectés :
 - A l'Aquaspace : 2.430.133 € .Le graphique ci-dessous montre l'évolution du cout net de cet équipement (dépenses - recettes) qui augmente de +14% entre 2013 et 2014. A noter que 47 % des dépenses du complexe sont financées par les recettes des usagers (50% en 2014).



- 61% pour les dépenses de personnel.
 - Les fluides (550.800 €) et les contrats de maintenance (269.041 €) sont le deuxième poste de dépenses. Viennent ensuite les frais de gardiennage de l'équipement (34.000€, en diminution de -38%).
 - Au-delà de cet équipement sportif, il s'agit de crédits alloués pour le fonctionnement courant des Gymnases de Tillé et d'Allonne.
- **Interventions sociales : 751.102 €.**
 - **441.409 €** pour les subventions allouées dans le cadre du contrat de ville
 - **309.693 €** pour le fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage
 - **La sécurité et salubrité publiques : 514.604 €**, dont 87 % pour le versement de subventions, 11 % pour les dépenses de personnel et 2% pour le fonctionnement divers.
 - La part « autres » concernent l'habitat (184.380 €), les relais d'assistantes maternelles pour 156.097 €, et l'enseignement pour 63.600 € (remboursement frais de scolarité & soutiens aux associations d'étudiant),

B - La section d'investissement

1- Les Ressources d'investissement

Recettes d'investissement		BP 2014	BP 2015	Variation
13	Subventions opérations d'équipement	1 964 623	376 000	-80,86%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 129 751	4 368 700	- 28,72%
10	Dotations et fonds propres (hors 1068)	900 000	600 000	- 33,33%
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000	8 000	+60,00%
27	Autres immobilisations financières	500 000	0	-
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	385 065	-
021	Virement de la section de fonctionnement	828 596	1 112 097	+34,21%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 002 200	3 904 600	-2,43%
	Total recettes d'investissement :	14 330 170	10 754 462	-24,95%

1.1 Chapitre 13 - Subventions d'équipement

Les 376k€ inscrits en 2015 correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués notamment de :

- Programme de l'habitat (200606) : 200k€ ;
- Eaux pluviales (201510-2015101): 176k€ reversés par les communes et les entreprises concernées.

Ces montants sont proratisés en fonction soit :

- des inscriptions en dépenses d'investissement afférentes pour les projets en cours sur 2015 ;
- selon le solde à percevoir conformément aux plans de financement actualisés pour les projets achevés en 2014 ou qui se termineront sur 2015.

La baisse importante de ces recettes de -81% (-1,6M€) s'explique par la non anticipation de subventions de la part de nos partenaires financiers habituels.

1.2 Chapitre 16 - Emprunts

Le recours à l'emprunt de 4,369M€ correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2015.

Ce montant est en diminution de -29% (-1,76M€) par rapport au BP 2014 du fait de la baisse du besoin de financement de nos dépenses d'investissement, mais intègre néanmoins une prévision de contractualisation d'un nouvel emprunt de 4M€ (hypothèse contractualisation au cours du premier trimestre 2015).

A noter qu'au regard du ratio n°11 (cf. fin de rapport) qui permet de calculer le rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement, l'agglomération conserve une marge de manœuvre en matière d'endettement. En effet, ce ratio atteint 16% en 2015, alors que la moyenne nationale de la strate était de 55% en 2011.

Toujours en comparaison avec les moyennes nationales, on peut aussi souligner que l'endettement par habitant de l'agglomération du Beauvaisis ressort au 01/01/2015 à 129€ / habitant (ratio 5) reste largement inférieur à la moyenne nationale des agglomérations de 351 € / habitant.

1.3 Les recettes financières - Chapitres 10, 165 et 27

Le chapitre 10 – dotations et fonds propres - totalise 600k€ en 2015 et correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés au cours du dernier trimestre 2014 et attendus au cours des trois premiers trimestres 2015, soit une année pleine.

La diminution de -33% (-300k€) de ce montant par rapport à 2014 est liée à la diminution de la programmation annuelle en matière d'investissement.

Le chapitre 165 enregistre depuis 2013, tant en recettes qu'en dépenses d'investissement, les cautions perçues et remboursées au titre des baux de location signés avec des entreprises pour la mise à disposition de bureaux au sein de la Maison des Services et des Initiatives Harmonie (cf. chapitre 75 – recettes de fonctionnement pour la perception des loyers afférents). Ainsi une prévision de 8k€ a été inscrite au BP 2015.

1.3 - Les produits des cessions d'immobilisation - chapitre 024

Cette recette de 385k€ est inscrite en vue du transfert d'un terrain sur la zone de Pinçonlieu. Actuellement, ce terrain est loué à notre prestataire du marché de collecte des déchets. Il est projeté de commercialiser cette parcelle située sur la zone de Pinçonlieu.

1.4 Les recettes d'ordre d'investissement - Chapitres 021 et 040

Ces recettes d'ordre - pour 1,11M€ au chapitre 021 et pour 3,9M€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

2- Les emplois d'investissement

Dépenses d'investissement		BP 2014	BP 2015	variation
16	Emprunts et dettes assimilées	1 450 000	1 578 800	9%
13	autres	3 585	-	-100%
20 à 23	Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées	12 383 585	8 777 162	-29%
040 & 041	Opérations d'ordre	493 000	398 500	-19%
Total dépenses d'investissement :		14 330 170	10 754 462	-25%

82 % des dépenses d'investissement sont consacrés aux opérations d'équipement.

2.1 Les dépenses financières - chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

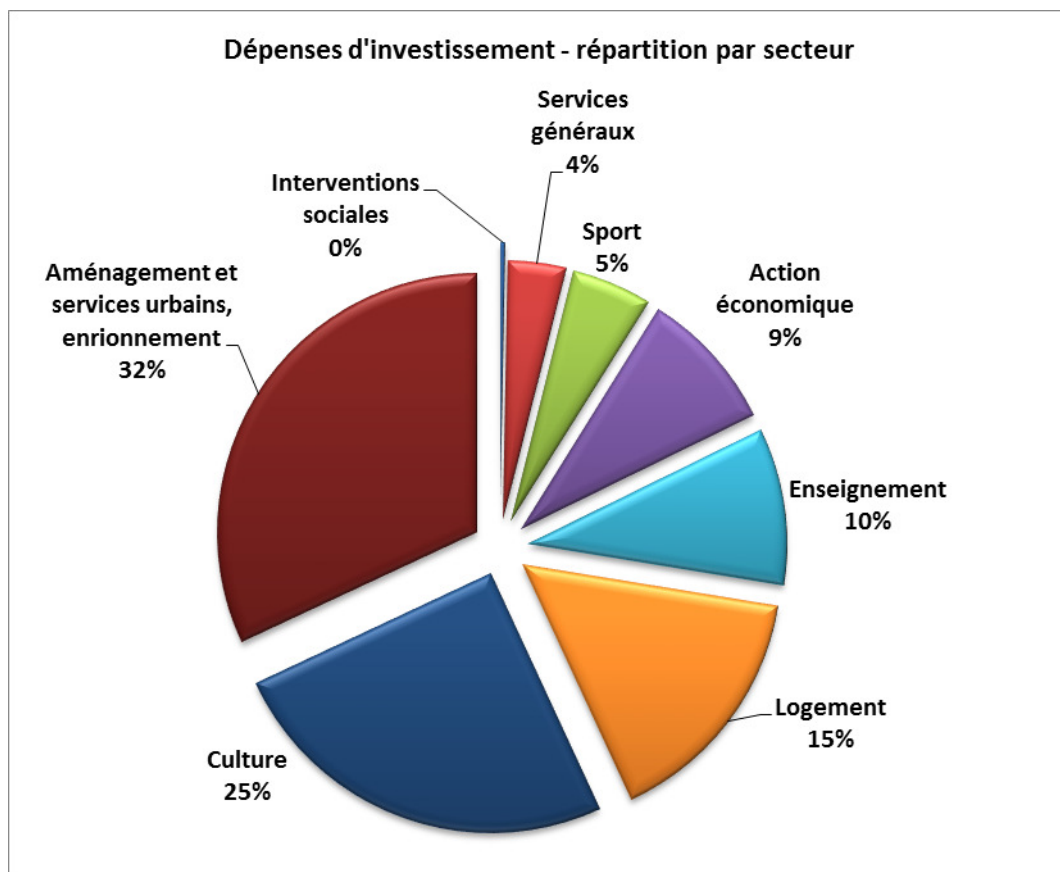
Le chapitre 16 intègre 3k€ de remboursements de cautions et les échéances de remboursement en capital sur 2015 qui sont estimées à **1,57M€** et enregistrent une augmentation de +131k€ par rapport à 2014 (+9%) liée notamment à l'intégration d'une échéance prévisionnelle de remboursement de 300k€ avec la contractualisation d'un nouvel emprunt de 4M€ en cours d'année 2015.

Les autres variations s'expliquent par les échéances de remboursement en capital des emprunts en cours qui enregistrent une progression de +8% (+97k€) principalement expliqué par l'intégration de quatre échéances trimestrielles en 2015 au lieu de trois sur 2014 pour l'emprunt de 3,5M€ contracté auprès de la banque postale en 2013 (+87k€) ;

2.2 Opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 8.777.162 €

Le montant des crédits proposés pour les opérations d'équipement est en diminution de -29%, et correspond aux crédits de paiement de la programmation pluriannuelle des investissements.

La répartition par domaine d'intervention (hors dépenses d'ordre et d'emprunt) de cette programmation annuelle est la suivante :



- **l'Aménagement et services urbains, environnement : 2.803.846 €** avec notamment:
 - o **les fonds de concours aux communes membres :**
 - **Opération 201507 – Fonds de développement communautaire : 200.000 €**

- Opération 201511 – **Fonds de concours voirie** : 200.000 €
 - Opération 201512 – **Projets communaux – études d’aménagement** : 60.000 €
 - **Les investissements liés à notre compétence « environnement »**
 - Opération 200806 – **Construction déchetterie** : 497.700 €
 - Opération 201509 – **Acquisition de conteneurs OM** : 350.000 €
 - Opération 201520 – **Travaux sur déchetterie et points verts** : 70.000 €
 - **Les travaux liés aux réseaux :**
 - **Eaux pluviales** : Opération 201510 travaux : 500.000 €,
 - **Voirie communautaire** : opération 201521 : 200.000 €
 - Opération 201514 – **acquisitions foncières d’opportunité** : 300.000 €
 - Opération 201515 - **SIG** : 181.700 €. Outre les dépenses récurrentes liées à la mise à jour des logiciels, 100 k€ sont consacrés à l’orthophotoplan
 - **subvention d’équilibre** proposée pour la section d’investissement du budget annexe des **transports (183.196 € - article 2041642)**. En vertu des mêmes dispositions légales précisées au chapitre 67 pour ce qui concerne la subvention de fonctionnement allouée à ce budget annexe, une délibération spécifique doit être adoptée pour allouer cette subvention d’investissement et sera soumise à l’approbation du conseil communautaire.
- **la culture : 2.188.600 €** dont :
- Opération 201403 – **nouveau projet théâtre** : 1.500.000 € pour les honoraires de la maîtrise d’œuvre.
 - L’opération 200509 – **Réhabilitation de la maladrerie** : **464.000 €** pour les travaux de restauration de la léproserie et de la clôture.
 - L’opération 201503 – **Bâtiments culturels** : 129.000 € prévus pour les médiathèques, l’école d’art du Beauvaisis, le conservatoire et la maladrerie (hors réhabilitation);
 - 48.600 € sont proposés pour les équipements généraux et récurrents des services culturels opération 201502 – **équipements culturels**.
- **Le logement : 1.362.000 €** dont :
- Opération 200606 – **Aides à la pierre** : **1.000.000 €**. Ce montant comprend les aides à la pierre de l’agglomération, le versement de ces aides par délégation de l’Etat, le « pass foncier » ainsi que les nouvelles actions d’accompagnement de l’OPAH ;
 - Opération 200621 – **ANRU** : **362.000 €**,
- **L’enseignement : 860.000 €** proposés pour le versement de fonds de concours :
- L’institut **LaSalle** (opération 201525) : 700.000 € dans le cadre du financement d’un nouveau plan de développement triennal pour un montant total de 2.1 M€ portant sur deux projets technologiques majeurs : la plateforme OZONE et le projet AGRILAB- plateforme de prototypage et d’essais en grandeur nature de machines agricoles que LaSalle hébergerait.
 - Le département de l’Oise (opération 200614 – **Collèges**). 160.000 € correspondent à notre participation annuelle à la reconstruction des collèges ;
- **Action économique et tourisme : 779.016 €** répartis sur les principales opérations suivantes :

- Opération 201519 – **Aéroport** : **364.116 €**, fonds de concours versé au Syndicat Mixte chargé de l'exploitation de l'aéroport ;
 - Opération 201516 **Subvention d'aide à l'immobilier d'entreprise (aide à l'emploi)** : **50.000 €**.
 - **236.400 €** sont inscrits afin d'équilibrer la section d'investissement du budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises (imputation à l'article 2041642).
- **Services généraux** : **314.200 €** affectés aux besoins généraux et récurrents tels que les équipements de la collectivité.
- **Le domaine sportif** : **440.000€** dont :
- Opération 201504 – **Aquaspace** – 260.000 € prévus pour l'acquisition de matériels d'activités nautiques ainsi que pour divers aménagements du bâtiment ;
 - Opération 201505 – **Equipements gymnase** – 180.000 € proposés pour les diverses dépenses pour les gymnases d'Allonne et de Tillé

Il faut par ailleurs relever que l'ensemble des travaux relatifs à l'accessibilité des ERP est valorisée à hauteur de 206 k€. Cette valorisation constitue la provision du futur agenda d'accessibilité programmée patrimoine (Ad'Ap) et se décompose de la manière suivante :

PREPARATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE PATRIMOINE (ERP) COMMUNAUTAIRE						BP 2015
BUGDET PRINCIPAL						
			DEPENSES	RECETTES		
code	operation	nature	montants TTC	base HT	Ad'Ap patrimoine	
					TAUX	prorata travaux accessibilité TTC
200509	Maladrerie logis	travaux	464 000,00 €		8%	37 120,00 €
200806	Déchetterie	études	494 700,00 €		4%	19 788,00 €
201403	NTB	études	1 500 000,00 €		4%	60 000,00 €
201504	Aquaspace	travaux	150 000,00 €		50%	75 000,00 €
200505	Gymnases	travaux	172 000,00 €		8%	13 760,00 €
			TOTAL			205 668,00 €

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		Montant autorisations de programme	Montant des crédits de paiements			
			CP réalisés au 1/1/2015	CP ouverts au titre de 2015	2 016	Restes à financer
200606	Aides à la pierre	9 520 700	5 724 073	1 000 000	1 500 000	1 296 627
200621	ANRU	2 468 443	1 948 443	362 000	158 000	0
200710	CFA	10 017 286	9 997 286	20 000		0
200806	Construction déchetterie	1 680 000	62 107	497 700	1 100 000	20 193
200614	participation collèges	2 300 000	1 573 874	160 000	160 000	406 126
200509	Maladrerie st Lazare-	3 513 000		464 000	250 000	2 799 000
201403	nouveau projet théâtre	18 000 000	823 583	1 500 000	8 000 000	7 676 417
201510	Eaux pluviales programme pluriannuel	3 000 000		500 000	500 000	2 000 000
201511	Voirie fonds de concours	1 200 000		200 000	200 000	800 000
201525	LaSalle 2015-2020	4 200 000		700 000	700 000	2 800 000
201507	Fonds de développement communautaire	1 200 000		200 000	200 000	800 000
201514	Acquisitions foncières d'opportunité	1 800 000		300 000	300 000	1 200 000
201516	Aide à l'implantation d'entreprise	300 000		50 000	50 000	200 000
Total		59 199 428	20 129 365	5 953 700	13 118 000	19 998 363

2.3 - Les dépenses d'ordre d'investissement - Chapitre 040

Ces dépenses d'ordre - pour 398k€ au chapitre 040 - correspondent aux montants inscrits en recettes de fonctionnement au titres de l'amortissement des subventions d'investissement perçues (cf. explication au chapitre 042 - section de fonctionnement).

II - BUDGETS ANNEXES

A- ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement s'éleve globalement à **19.202.924 € TTC**. Il s'équilibre à 6.192.724 € en fonctionnement et 13.010.200 € en investissement.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
013	6419	Atténuation de charges	5 000	5 000	0%	Remboursements sur frais de personnel (Maladie, accident du travail, etc)
70	704	Travaux	800 000	750 000	-6%	- Remboursement des frais de branchements en 2015 : programmation de 200 branchements (contre 250 en 2014) dont 30 sur constructions neuves et 170 relatifs aux travaux du PPI notamment sur Auteuil et Berneuil en Bray, pour un total de 250 k€, - Taxe de raccordement sur les nouvelles constructions totalisent 500 k€ (idem en 2014).
70	70611	Redevance Assainissement Collectif	4 075 000	4 275 000	+5%	Produit de surtaxe assainissement compte tenu : - du nouveau barème adopté à compter du 1er janvier 2015 ; - des montants réalisés en 2014 ; - des nouveaux branchements 2015.
70	7084/7087	Mise à disposition de personnel facturée	77 629	80 619	+4%	Rembt. personnels mis à disposition du budget eau de la ville de Beauvais et du budget SPANC de l'Agglomération.
70/75	7068 /752 /758	Autres recettes diverses	9 105	9 105	0%	Dont les loyers emplacements antennes de téléphonie et réception des matières de vidanges.
74	741	Primes d'épuration	820 000	820 000	-	Primes de l'agence de l'Eau dont aide qualité (120.000€) - Montants prévisionnels reconduits car non communiqués par l'Agence de l'eau
042	777	Quote part subventions Investissement	224 500	253 000	+13%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	6 011 234	6 192 724	+3%	-

1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	Montants			Explications
			2013	2014	var	
011	6061	Fournitures non stockables	882 300	896 400	2%	Fluides : eaux, gaz, électricité. En augmentation de +14.100 € euros par rapport à 2014
011	6287	Remboursement de frais	402 695	346 147	-14%	Remboursement de frais au budget principal (cf. recettes de fonctionnement du budget principal)
011	6062	Produits de traitement	305 000	306 000	0%	Produits chimiques pour les stations d'épuration
011	6248	Divers	165 200	170 000	3%	Traitement et évacuation des boues
011	6152	Entretien sur biens immobiliers	105 000	104 500	0%	Entretien de la station d'épuration, des réseaux, ...
011	6156	maintenance	73 300	72 350	-1%	contrat de maintenance (centrifugeuses, compresseurs d'air et autres équipements)
011	6155	entretien sur biens mobiliers	73 000	74 000	1%	Entretien et réparation de matériels et des véhicules
011	63512	taxes foncières	70 000	70 000	0%	Taxe foncière sur les stations d'épuration (Beauvais, Auneuil, Frocourt, Milly sur Thérain, Saint Paul, Therdonne, Tillé, Troissereux, Warluis)
011	6068	pdts entretien, matériaux et fournitures	57 500	63 400	10%	Dépenses pour moitié dévolues à l'achat de produits d'entretien pour les stations d'épuration. En 2014, les crédits se sont avérés insuffisants, il est donc nécessaires d'augmenter la ligne.
011	6063	Fournitures petits équipements	45 900	44 400	-3%	-
011	6226	Honoraires	23 700	21 900	-8%	Honoraires suivi filière Boues et organisme certificateur démarche qualité
012	-	Charges de personnel	1 353 475	1 397 058	3%	Anticipation de l'augmentation de charges sociales, des effets du glissement vieillesse technicité et d'une marge pour aléas
66	-	Intérêts des emprunts et dette	650 000	749 000	15%	Intégration des échéances liées au nouvel emprunt contracté en 2014 auprès de la caisse d'épargne de 3M€ et d'une prévision d'emprunt 2015 de 4M€ (trois échéances trimestrielles)
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000	50 000	2 400%	Basé sur le réalisé de 2014 suite à une augmentation du nombre d'annulations de permis
042	6811	Dotations aux amortissements	1 492 000	1 590 542	7%	Total des amortissements des biens renouvelables
042	6815	Dotations aux provisions	105 187	0	-100%	Pour mémoire en 2014, provision constituée sur les impayés non comptabilisés mais constatés par l'agence de l'eau.
023	023	Virement section d'investissement	19 564	62 841	221%	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	185 413	174 186	-6%	Assurances, carburants, fournitures d'entretien, maintenance, frais de télécommunications, fournitures administratives, ...
-	-	Total :	6 011 234	6 192 724	3%	-

2 – Section d’investissement

Selon l’article 260 A du CGI, les collectivités locales peuvent opter pour l’assujettissement à la TVA de leur service d’assainissement, à la condition qu’elles exploitent directement ce service. Or, la CAB délègue la gestion du service public d’assainissement des réseaux communaux (pour les communes hors Beauvais), par voie d’affermage, à la société des Eaux et Assainissement de l’Oise (VEOLIA Eau). Il revient au fermier d’être assujetti de plein droit à la TVA et la CAB doit prévoir ses crédits en TTC. Ce choix a été acté par l’agglomération par délibération du 22 octobre 2012 lors de l’adoption de la décision modificative n° 2.

Cette modification de régime est budgétairement neutre pour la section d’investissement, le fermier nous transférant son droit à déduction. Ce transfert est comptabilisé par des jeux d’écriture détaillés ci-dessous (*lignes en italique*)

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
13	13111	Subventions d’investissement	2 360 000	2 200 000	-7%	Subventions de l’agence de l’Eau proportionnelles aux travaux réalisés.
16	1641	Emprunts en euros	6 169 204	5 898 817	-4%	Niveau de recours à l’emprunt nécessaire à l’équilibre de la section d’investissement
45	4582	Opérations d’investissement sous mandats	767 300	396 000	-48%	Comptes de tiers – ajustement selon la programmation des travaux prévus en 2015.
021	021	Virement en provenance de la section de fonctionnement	19 564	62 841	112%	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement affecté à l’investissement (contrepartie en dépense de fonctionnement)
041	<i>2031-21351 et 2315</i>	<i>transferts de déduction de TVA</i>	<i>1 458 696</i>	<i>1 431 000</i>	<i>-2%</i>	<i>contrepartie en dépenses d’investissement</i>
27	2762	<i>Créances sur transferts de droit à déduction de TVA</i>	<i>1 458 696</i>	<i>1 431 000</i>	<i>-2 %</i>	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour les dépenses d’investissement liées au contrat d’affermage</i>
040	040	Opérations d’ordre de transfert entre sections	1 492 000	1 590 542	7%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l’article 6811)
-	-	Total :	13 705 896	13 010 200	-5%	-

2.2 Emplois

Les chapitres 21 et 23 sont regroupés dans la présentation du tableau ci-dessous afin de globaliser les crédits par opération.

Chap	Article	Libellé	Montants			
			BP 2014	BP 2015	var	
21 & 23	21351 / 2154 & 2315	Travaux, matériels et installations STEP	5 395 000	4 426 000	-18%	- Construc. STEP de Saint Paul (2,5M€ TTC) - Matériels et travaux STEP (250 k€ HT) - Construction de la station d'Auteuil/Berneuil (1,25 M€ TTC) - Suppression de la STEP de Warluis et raccordement à Beauvais (426 k€ TTC)
21&23	2135 & 23151	travaux & installations RESEAUX	3 770 000	4 280 000	14%	Travaux de création et de réhabilitation de réseaux selon travaux du PPI. 91% (3,9 M€ TTC) sont consacrés aux travaux sur les communes d'Auteuil, Berneuil et Savignies "Mont Bénard".
21	21351	travaux & installations BRANCHEMENTS	340 000	320 000	-6%	programme annuel de branchements liés aux permis de construire.
21&23	2154 & 2315	Matériels industriels POSTES DE RELEVAGE	240 000	140 000	-42%	Programme annuel de renouvellement d'équipement hydraulique et d'auto-surveillance
20	2031	Frais d'Etudes	70 000	40 000	-43%	Etudes préalables travaux. En 2015 : plans de bornages des ouvrages sur Auteuil et Berneuil pour 35.000 € TTC
21	2154	matériel industriel	30 000	20 000	-33%	pompes, agitateurs, équipements de laboratoire
16	-	Emprunts et dettes assimilés	1 366 000	1 627 000	19%	Selon échéancier des emprunts en cours + échéances liées au nouvel emprunt contracté en 2014 auprès de la Caisse d'épargne de 3M€ + prévision d'emprunt 2015 de 4M€ (trois échéances trimestrielles de remboursement de capital) + rembt. en capital des échéances liées aux avances Agence de l'eau pour 224k€.
041	2762	Créances sur transferts de droit à déduction de TVA	1 458 696	1 431 000	-2%	contrepartie en recettes d'investissement
040	-	Amortissement des subventions	224 500	253 000	13%	Amortissement des subventions perçues finançant des biens eux-mêmes amortissables
45	4581	Opérations d'investissement sous mandats	767 300	396 000	-48%	Comptes de tiers (cf explications en ressources d'investissement ci-dessus)
	-	Autres dépenses d'investissement diverses	44 400	77 200	74%	Dépenses courantes d'investissement (matériels de transports, matériels informatiques, mobilier, ...)
	-	Total :	13 705 896	13 010 200	-5%	-

2.3 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

Intitulé		Montant autorisations de programme	Montant des crédits de paiements			
			CP réalisés au 1/1/2015	CP ouverts au titre de 2015	2 016	Restes à financer
A01	STEP ST PAUL	3 698 970	1 188 830	2 500 000	10 140	0
A02	STEP WALRUIS	2 990 000	1 103 916	426 000	1 460 084	0
A03	STEP AUTEUIL	1 436 000	170 000	1 250 000	16 000	0
Total		8 124 970	2 462 746	4 176 000	1 486 224	0

B- SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le budget annexe SPANC s'équilibre à **261.340 €**, dont 46.340 € en fonctionnement et 215.000 € en investissement.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	7062	Ventes de produits	46 332	46 340	0%	Redevances d'assainissement non collectif
75	758	Prod. Divers de gestion courante	5	0	-	Arrondis de TVA
-	-	Total :	46 337	46 340	0%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	38 446	39 256	2%	Remboursement au budget assainissement (calculé au plus juste)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	7 891	7 084	-10%	Frais courants de fonctionnement (maintenance, fournitures, remboursement de frais au budget principal ...)
-	-	Total :	46 337	46 340	0%	-

2 - Section d'investissement

2.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
45	4582	Opérations pour compte de tiers	235 000	215 000	-9%	Etudes et travaux prévus en 2015 menés sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agglomération pour l'obtention du financement à 60% par l'agence de l'eau et dont le solde est payé par les particuliers eux-mêmes sur ce chapitre.
-	-	Total :	235 000	215 000	-9%	-

2.2 Dépenses

2.3

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
45	4581	Opérations pour compte de tiers	235 000	215 000	-9%	Etudes et travaux réalisés pour le compte de particuliers
-	-	Total :	235 000	215 000	-9%	-

C- TRANSPORTS

Le budget annexe des transports s'élève globalement à **9.665.451 TTC**. Il s'équilibre 8.161.957 € en fonctionnement et à 1.503.494 € en investissement.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap	Art	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	7083	Locations diverses	8 000	8 000	0%	Location de vélos Yellow Vélos
70	7084	Mise à disposition de personnel	41 373	44 500	+8%	Personnel mis à disposition de la ville de Beauvais dans le cadre de la convention de mutualisation
70	7087	Remb. de frais	447	500		
70	7087	Remb. de frais	37 000	39 000	+5%	Remboursement des transports à l'Aquaspace par les communes
73	734	Versement transport	5 550 000	6 700 000	+21%	Augmentation du taux de versement transport de +0,10% qui passe à 0,70% au 01/01/2015.
74	7471 à 7473	Subventions d'exploitation	384 500	384 500	0%	Ce montant se décompose en 358,5k€ de subventions du CG60. pour le transfert de la compétence des transports scolaires et en 26k€ pour les 2 emplois Avenir du service Yellow vélos.
74	7475	Subventions d'exploitation	325 000	318 983	-2%	<u>Subventions SMTCO</u> : Renforts de service (175k€), Opération Vélyce (10k€) et subvention possible du SMTCO sur le TAD en continuité des subventions de la Région Picardie (au taux de 30%) et sur la perte de recettes liée à la mise en place du ticket BUT (36 000 €)

75	752	Revenus des immeubles	2 100	2 150	+2%	Loyer actualisé pour la location du kiosque TUB.
77	774	Subventions exceptionnelles	1 482 143	533 024	-64 %	Subvention d'équilibre du budget principal
042	777	Quote-part subventions	82 200	130 800	+59%	Amortissement des subventions reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	7 912 765	8 161 957	+3%	-

1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
011	611	Convention DSP	6 284 913	6 479 106	3%	Concessionnaire CABARO
011	611	Services scolaires	460 000	460 000	0%	-
011	611	Sous traitance générale	67 000	69 000	3%	Services spéciaux, transports des élèves vers l'Aquaspace.
011	6287	Remboursement de frais	94 576	62 534	-34%	Essentiellement au titre des remboursements de frais au budget principal (voir explications recettes de fonctionnement budget principal)
012	-	Charges de personnel	203 789	174 837	-14%	Au-delà de l'anticipation de l'augmentation des charges sociales, des effets du glissement vieillesse technicité, prise en considération du départ d'un agent à la retraite de catégorie A et création d'un poste de catégorie C.
011	617	Etudes & recherches	50 000	60 000	20%	AMO pour le renouvellement du contrat d'exploitation et audit financier du délégataire
014	739	Restitution taxe transport	40 000	40 000	0%	Remboursements pour le personnel logé ou transporté par les entreprises
011	6132	Location	32 000	35 000	9%	Location local gare SNCF
011	63512	Taxes foncières	200	10 000	4900%	Augmentation liée au changement de catégorie de la parcelle Z548 passée de non bâtie à bâtie suite au dépôt de permis de construire déposé par la société CABARO (bureaux et ateliers)
65	6574	subventions aux personnes de droit privé	21 567	21 499	0%	20.000 € subvention à l'association Beauvélo et 1.499 € au COS
042	6811	Amortissements	615 500	708 100	15%	Opérations d'ordre (contrepartie en recette d'investissement au chapitre 040)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	43 220	41 881	-3%	Diverses charges de fonctionnement
-	-	Total :	7 912 765	8 161 957	3%	-

2 - Section d'investissement

Le budget annexe des transports publics n'est pas assujéti à la TVA en application de l'article 256 du Code Général des Impôts. La totalité des crédits du budget annexe est présenté et voté en TTC, sachant que :

- Selon l'article 210-I de l'annexe II au C.G.I. : la taxe déductible est celle afférente aux dépenses exposées pour les investissements publics que l'EPCI confie à l'entreprise utilisatrice afin qu'elle assure, à ses frais et risques, la gestion du service public qu'il lui a déléguée. A ce titre, et uniquement pour les biens concernés, l'EPCI transfère son droit à déduction de TVA à l'entreprise qui lui en fait bénéficier. Cela concerne l'acquisition et l'aménagement des bus.
- Pour les autres biens, le régime de droit commun du FCTVA s'applique.

2.1 Recettes

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	var	Explications
13	1312	Subventions d'investissement	60 000	42 000	-30%	Participation de l'ADEME/Région sur l'acquisition de bus hybrides en 2015
13	1315	Subventions d'investissement	205 300	288 200	+40%	Participation du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise sur l'acquisition de bus (proratisée en fonction des inscriptions au compte 21 en dépenses d'investissement à hauteur de 30% du HT), subvention supplémentaire pour l'acquisition de bus conforme à la norme Euro VI (+10% du HT) et subvention pour acquisition de minibus accessibles (30% du HT).
13	1318	Subventions d'investissement	231 475	127 688	-45%	Subvention d'équilibre de la section investissement émanant du budget principal.
10	10222	FCTVA	30 000	20 000	-33%	Régime de droit commun appliqué aux investissements non confiés au délégataire - ajustement selon les inscriptions en dépenses éligibles au FCTVA sur 2015 ainsi que selon le réalisé 2014.
165	165	Dépôts et cautionnements	10 000	500	-95%	Cautions pour la location de vélos au kiosque de la gare. Diminution liée à la suppression de l'enregistrement des cautions sur ce compte pour le service yellow vélos.
040	040	Opérations d'ordre transfert entre sections	615 500	708 100	+15%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépenses de fonctionnement à l'article 6811
27	2762	<i>transferts de déduction de TVA</i>	147 015	158 503	8%	<i>Créance sur le transfert du droit à déduction de TVA pour l'acquisition et les installations des bus.</i>
041	215	<i>transferts de déduction de TVA</i>	147 015	158 503	8%	<i>Contrepartie en dépenses d'investissement</i>
-	-	Total :	1 446 305	1 503 494	4%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	var	Explications
21	2156	Matériel transport exploitation	823 480	894 600	9%	Acquisition de 2 bus hybrides et 1 minibus accessible.
21	2156	Matériel transport exploitation	20 000	10 000	-50%	Acquisition de vélos
21	2135	Installations générales, construction	290 000	235 000	-19%	Mise en accessibilité des points d'arrêts, acquisition de poteaux d'arrêt de bus, outillage.
21	2157	Agencement outillage	73 610	72 591	-1%	découpe et équipement de bus
21	2183	matériel de bureau et informatique	0	1 500	-	
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	10 000	500	-95%	Cautions pour la location de vélos au kiosque de la gare. Diminution liée à la suppression de la prévision de l'enregistrement des cautions sur ce compte pour le service yellow vélos.
040	13918	Amortissement des subventions	82 200	130 800	59%	Contrepartie en recettes de fonctionnement (article 777)
041	2762	transferts de déduction de TVA	147 015	158 503	8%	Contrepartie en recette d'investissement- ART 210-I du CGI
	-	Total :	1 446 305	1 503 494	4%	-

Il faut par ailleurs relever que les travaux qui s'inscrivent dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée transports (Sd'Ap) sont les suivants :

PREPARATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE TRANSPORTS (AOT)						BP 2015
Budget annexe transports						
code	operation	nature	DEPENSES montants TTC	RECETTES base HT		PROVISION 2015 Sd'AP
	Travaux points d'arrêts	travaux neufs et interventions sur l'existant	235 000,00 €		SMTCO information voyageur	235 000,00 €
	Acquisitions de bus	achat matériel roulant accessible	894 600,00 €	223 650,00 €	SMTCO 30%	894 600,00 €
		TOTAL	1 129 600,00 €			1 129 600,00 €

2.4 Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire :

Intitulé	Montant autorisations de programme	Montant des crédits de paiements			
		CP réalisés au 1/1/2015	CP ouverts au titre de 2015	2 016	Restes à financer
701 Acquisition de bus 2015-2020	5 400 000	0	894 600	900 000	3 605 400
Total	5 400 000	0	894 600	900 000	3 605 400

D- STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)

Le budget annexe « gaz naturel pour véhicules » s'équilibre en recettes et en dépenses à **569.600 € HT** dont 528.800 € pour la section de fonctionnement et 40.800 € pour la section d'investissement.

1 – Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	7012	Gaz	493 000	493 000	0%	L'estimation des recettes de vente de carburant GNV pour l'année 2015, est basée sur le réalisé 2014 avec : - pour les bus GNV de Corolis (15 bus). Consom. mensuelle comprise entre 24 000 m3 et 31 000 m3, - pour les bennes OM (9 unités) de NCI Environnement une consom. mensuelle variant de 20 000 m3 à 24 000 m3. Les recettes pour la vente de carburant GNV pour l'année 2015 sont basées sur un total de 600 000m3, avec application du tarif en cours à fin 2013, soit 0,8216 € HT le normo m3.
75	758	Produits divers	2	0	- %	Arrondis de TVA
042	777	Opérations d'ordre de transfert	31 600	35 800	+13%	Amortissements des subventions d'investissement reçues (contrepartie en dépense d'investissement à l'article 139)
-	-	Total :	524 605	528 800	+1%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
011	6061	fournitures non stockables	329 900	379 641	15%	Achat de gaz. L'augmentation tient compte à la fois de l'évolution des quantités achetées, mais aussi de celle des tarifs prévisionnels de GDF
011	6156	Maintenance	60 000	60 000	0%	Contrat de maintenance de la station GNV.
011	6288	Autres	18 000	19 000	6%	Rémunération de l'exploitant
011	6287	Remboursement de frais	16 364	28 254	73%	remboursement de frais au budget principal
042	6811	Dotations aux amortissements	35 718	35 718	0%	Opérations d'ordre avec contrepartie en recette d'investissement
022	022	dépenses imprévues	63 518	0		ligne non utilisée en 2014
023	-	Virement à la section d'investissement	0	5 082	-	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement (contrepartie en recette d'investissement à l'article 021)
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	1 105	1 105	0%	
-	-	Total :	524 605	528 800	1%	-

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
040	2815323/281552	Amortissements ouvrages de distribution et outillage industriel	35 718	35 718	0%	Amortissement des subventions d'investissement reçues - Opération d'ordre avec contrepartie en dépenses de fonctionnement.
021	-	Virement de la section d'investissement	0	5 082	-	Excédent de fonctionnement affecté à l'investissement
	-	Total :	35 718	40 800	14%	-

2.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
21	215323	Ouvrage de distribution	4 118	5 000	21%	Crédits pour d'éventuels petits travaux sur la station
13	13918	Reprise de subvention	31 600	35 800	13%	Mouvement d'ordre avec contrepartie en recette de fonctionnement à l'article 777
	-	Total :	35 718	40 800	14%	-

E- ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU HAUT VILLE

Le budget annexe « PAE du Haut Villé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **2.424.200 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	4 493 300	390 450	-91%	Montant ajusté en fonction des crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire.
77	774	Subventions exceptionnelles	0,00	400 000	-	Subvention du budget principal pour l'équilibre de la section.
-	-	Total :	4 493 300	790 450	-82%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
011	605	Achat de matériel et travaux	690 000	551 000	-20%	Travaux divers et d'aménagement de voirie liés au découpage de la zone
011	608	Entretiens des espaces verts	150 000	130 000	-13%	90 k€ sont prévus pour l'entretien des espaces verts, le reste pour la taxe foncière
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	80 600	52 850	-34%	
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	65 700	56 600	-14%	Electricité, frais de géomètre, ...
-	-	Total dépenses réelles :	986 300	790 450	-20%	-

2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes assimilées	3 507 000	0	-100%	Pas de remboursement de capital à prévoir sur 2015 - un seul emprunt encore en cours sur ce budget auprès du Crédit agricole de 3,3M€ dont le remboursement in fine de l'intégralité du capital interviendra en juin 2016.
-	-	Total :	3 507 000	0	-100%	-

F- ZONE DE PINCONLIEU

Le budget annexe « Pinçonlieu » s'équilibre en recettes et en dépenses à **1.366.445 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	7015	Vente de terrains aménagés	104 350	466 715	+347%	Montant ajusté en fonction des crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire.
-	-	Total recettes réelles :	104 350	466 715	+347%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
011	6015	Terrains à aménager	0	385 065	-	Transfert de terrains du budget principal vers le budget annexes Pinçonlieu en vue de leur commercialisation
011	605	Achat de matériel et travaux	37 500	15 000	-60%	divers travaux de viabilité
011	6045	achat de prestation de service	6 000	11 000	83%	bornage
011	608	Frais accessoires	8 300	5 150	-38%	Entretien des espaces verts, taxes foncières ...
66	66111-66112	Intérêts réglés à l'échéance et ICNE	9 150	7 700	-16%	Règlement des intérêts des emprunts en cours - baisse des taux
-	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	2 000	1 400	-30%	Fluides
-	-	Total dépenses réelles :	62 950	425 315	576%	-

2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des dépenses d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
16	1641	Emprunts et dettes	41 400	41 400	-	Remb. des échéances annuelles en capital de l'emprunt en cours
-	-	Total :	41 400	41 400	-	-

G - ZONE D'ACTIVITE BEAUVAIS-TILLE

Le budget annexe « Zone d'activité Beauvais - Tillé » s'équilibre en recettes et en dépenses à **6.582.600 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
74	74758	Dotations et participations	875 000	0	-	-
75	758	Prod. Divers de gestion courante	5	0	+100%	Arrondis de TVA
-	-	Total recettes réelles :	875 005	0	- 100%	-

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
011	6015	Acquisition terrains à aménager	3 000 000	2 786 100	-7%	Acquisitions de terrains
011	6045	achat de prestations de service	1 780 000	10 000	-99%	Etudes préalables aux futurs travaux de la zone
011	605	travaux	1 293 200	475 000	-63%	Création de voirie
011	608	Frais accessoires	41 300	15 800	-62%	Dépenses diverses (entretien des espaces verts, taxes foncières, ...)
011	60612	fluides	4 200	4 400	5%	-
-	-	Total dépenses réelles:	6 118 700	3 291 300	-46%	-

2 - Section d'investissement

2.1 - Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
16	1641	Emprunts en euros	5 743 695	3 291 300	-43 %	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
-	-	Total recettes réelles :	5 743 695	3 291 300	-43%	

2.2 - Dépenses

Pas d'inscription en mouvements réels.

H- ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUES

Le budget annexe « Zone d'activité technologiques » s'équilibre en recettes et en dépenses à **52.600 € HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
75	758	Produits divers de gestion courante	5	0	-100%	Arrondis de TVA
-	-	Total recettes réelles :	5	0	-100%	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
011	605	travaux	5 000	15 000	200%	travaux d'aménagement
011	6045	achat de prestations de service	10 000	0	-100%	études, levées topographiques
011	608	Frais accessoires	11 000	10 000	-9%	Entretien des espaces verts, taxes foncières
011	60612	Energie - Electricité	1 800	1 300	-28%	fluides
Total dépenses réelles:			27 800	26 300	-5%	-

2 - Section d'investissement

Seules des recettes réelles sont à budgéter :

2.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
16	1641	Emprunts en euros	27 795	26 300	-5%	Pour équilibre section.
-	-	Total recettes réelles :	27 795	26 300	-5%	

I - ZAC SAINT MATHURIN

Le budget annexe « ZAC Saint Mathurin » s'équilibre en recettes et en dépenses à **4.550.000€ HT**. Les tableaux qui suivent ne font état que des seuls mouvements réels qui correspondent aux budgétisations effectives (cf. commentaire de bas de page 2 concernant les budgets de zones).

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Art.	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
75	758	Produits divers	5	0	-100 %	Arrondis de TVA
	-	Total recettes réelles :	5	0	-100 %	

1.2 Dépenses

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
011	605	Terrains à aménager	0	2 225 000		acquisitions de terrains
011	6045	achat de prestations de service	59 300	50 000	-16%	étude d'impact et divers frais (hypothèques, ...)
011	608	Arrondis de TVA	5	0		Arrondis de TVA
Total dépenses réelles:			59 305	2 275 000	3736%	-

2 - Section d'investissement

La seule inscription de crédits « réels » se rapporte à des recettes d'investissement.

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
16	1641	Emprunts en euros	59 300	2 275 000	+3 736%	Niveau de recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement
-	-	Total recettes réelles :	59 300	2 275 000	+3 736%	

J- PEPINIÈRE ET HOTEL D'ENTREPRISES

Le budget annexe "Pépinière et hôtel d'entreprises" s'équilibre en recettes et en dépenses à **534.012 € HT** dont 268.812 € pour la section de fonctionnement et 265.200 € pour la section d'investissement.

1 - Section de fonctionnement

1.1 Recettes

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
70	70688/ 7083	Autres prestations	11 000	11 000	0%	Secrétariat, standard téléphonique, locations diverses, etc...
75	752	Revenus des immeubles	150 000	150 000	0%	Loyers locaux et locations ponctuelles de bureaux et de salles de réunions.
77	774	Subventions exceptionnelles	61 390	66 612	9%	Subvention du budget principal
042	777	Quote part subvention inv.	12 800	41 200	+ 222%	Amortissement subventions reçues (contrepartie en investissement)
-	-	Total :	235 190	268 812	+14%	

1.2 Dépenses

Chap	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
012	6215	Remboursement frais de personnel	52 464	65 568	25%	Remboursement au budget principal des salaires versés au personnel affecté sur la pépinière.
011	6283	Frais nettoyage des locaux	22 000	21 500	-2%	-
011	6061..	Fluides	16 900	17 100	1%	Eau, électricité, ...
011	62871	remboursement de frais	22 465	16 805	-25%	remboursement de frais au budget principal
011	6156	Maintenance	12 080	13 242	10%	contrat de maintenance et notamment du photocopieur
011	626..	frais d'affranchissement et de télécommunication	17 000	12 100	-29%	-
11	63512	Taxes foncières	11 000	12 000	9%	
011	61522	Bâtiments	7 000	7 000	0%	Entretien du bâtiment
011	61521	Terrains	6 500	5 000	-23%	Entretien des espaces verts
66	66111/6 6112	Charges financières	32 200	27 145	-16%	Echéances en intérêts de l'emprunt en cours et Intérêts courus non échus

67	6711/67 3	Charges exceptionnelles	1 500	1 500	0%	500€ au titre des intérêts moratoires et pénalités éventuels sur marchés et 1 000€ pour annuler si besoin des titres sur exercices antérieurs.
68	6815	Dotations provisionnelles pour risques et charges	0	36 200	-	Provision pour anticiper les éventuels impayés de loyers par certaines entreprises de la pépinière mises en liquidation judiciaire.
042	6811	Opérations d'ordre	10 550	13 800	31%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en recette d'investissement à l'article 28)
.	-	Autres dépenses de fonctionnement diverses	23 531	19 852	-16%	Autres frais courants de gestion
-	-	Total :	235 190	268 812	14%	

2 - Section d'investissement

2.1 Ressources

Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	Var	Explications
13	1318	Subventions d'investissement	186 250	236 400	27%	Subvention du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section.
16	165	Dépôts cautionnements reçus	15 000	15 000	0%	Cautions versées par les nouveaux résidents et/ou suite aux changements de baux
040	28135-28188	Opérations d'ordre	10 550	13 800	+31%	Amortissements des immobilisations (contrepartie en dépense de fonctionnement)
-	-	Total :	211 800	265 200	+25%	-

2.2 Dépenses

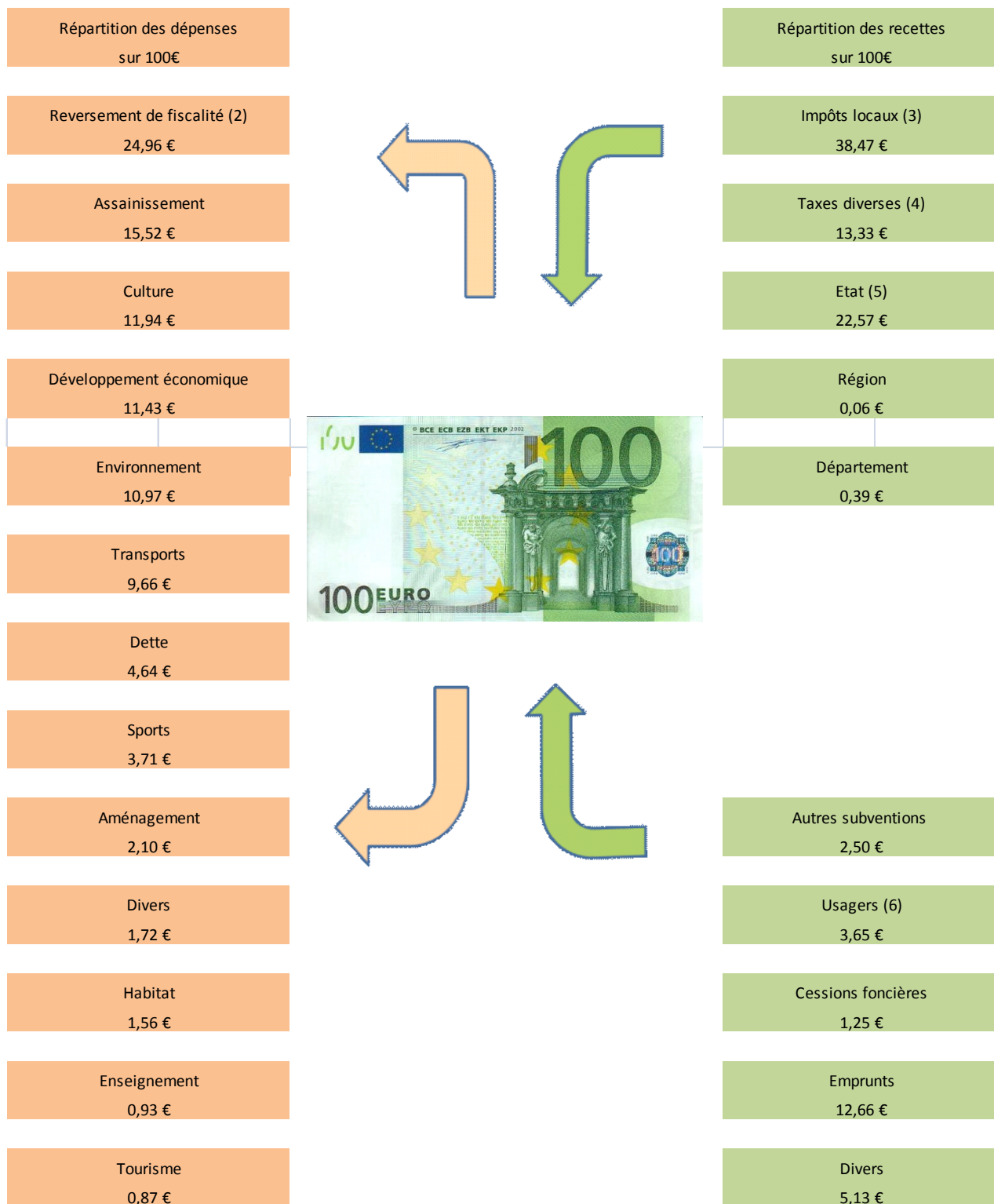
Chap.	Article	Libellé	BP 2014	BP 2015	VAR	Explications
21	218..	Immobilisations corporelles	4 000	3 000	-25%	enveloppe pour mobilier, matériel informatique et signalétique
21	2135	Installations générales	0	26 000		installation portail rue de Maidstone
16	165	Dépôts et cautionnement reçus	15 000	15 000	0%	Remboursement des cautions des locataires
16	1641	Emprunts en euros	180 000	180 000	0%	Remboursement capital emprunt
040	13918	Autres	12 800	41 200	+ 222%	Reprises de subventions
-	-	Total :	211 800	265 200	25%	-

III - CONSOLIDATION

Les montants consolidés des budgets primitifs 2015, totalisant les mouvements réels et d'ordre, sont de :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL		
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	VAR°
TOTAL	88 092 188	87 878 205	40 768 343	32 638 921	128 860 531	120 517 126	-6.47%
Budget Principal	60 544 587	64 653 492	14 330 170	10 754 462	74 874 757	75 407 954	1%
Assainissement	6 011 234	6 192 724	13 705 896	13 010 200	19 717 130	19 202 924	-3%
Transports	7 912 765	8 161 957	1 446 305	1 503 494	9 359 070	9 665 451	3%
Zone Beauvais-Tillé	6 993 705	3 291 300	6 118 700	3 291 300	13 112 405	6 582 600	-50%
Haut Villé	5 560 200	1 633 750	4 493 300	790 450	10 053 500	2 424 200	-76%
Pinçonlieu	176 450	899 730	104 350	466 715	280 800	1 366 445	387%
GNV	524 605	528 800	35 718	40 800	560 323	569 600	2%
Pépinière	235 190	168 812	211 800	265 200	446 990	434 012	-3%
Zone d'Act.Techno.	27 805	26 300	27 800	26 300	55 605	52 600	-5%
Zac Saint Mathurin	59 310	2 275 000	59 305	2 275 000	118 615	4 550 000	3736%
SPANC	46 337	46 340	235 000	215 000	281 337	261 340	-7%

REPARTITION SUR 100 EUROS DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (Fonctionnement + Investissement) (1)



(1) répartition pour l'ensemble des budgets, principal et annexes, investissement et fonctionnement confondus.

(2) ce sont des reversements en faveur des communes membres au titre des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

(3) **les impôts locaux** comprennent la cotisation foncière entreprise, la cotisation sur la valeur ajoutée, la taxe d'habitation, la taxe sur les surfaces commerciales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

(4) il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de la taxe de séjour, de la redevance assainissement et du versement transport.

(5) les dotations de l'Etat comprennent la dotation d'intercommunalité, les compensations d'exonérations fiscales, le fond national de garantie individuelles des ressources, la dotation de compensation de la réforme de la TP, le FCTVA et les autres subventions d'Etat.

(6) les recettes issues des usagers comprennent les droits d'entrée, les loyers, les participations aux travaux réalisés dans le cadre du SPANC, l'achat de carburant GNV ...

IV - RATIOS

Informations financières – ratios (2)		Valeurs BP 2015	Moyennes nationales de la strate (3) (2011)
1	Dépenses réelles de fonct/population	737	551
2	Produit des impositions directes (7311)/population	353	306
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	795	642
4	Dépenses d'équipement brut/population	109	132
5	Encours de dette/population	129	351
6	DGF/population	149	155
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	25.3%	18.2%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	52,8%	113,0% (2010)
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)	Sans objet	Sans objet
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95.3%	89.8%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	13.7%	20.6%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,2%	54,7%

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les 11 ratios sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs, ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

(3) Source : document « les collectivités locales en chiffres - 2014 » publié le 15 mai 2014 sur le site internet www.collectivites-locales.gouv.fr : cet ouvrage constitue la vingt-troisième édition des Collectivités locales en chiffres. Son objectif est de fournir annuellement les informations statistiques essentielles sur les collectivités locales. Les principaux chapitres sur les structures, les finances, les personnels des collectivités locales donnent en complément des chiffres, un commentaire succinct et surtout des définitions et des références. Ils retiennent en général les données disponibles sur les cinq dernières années. Les séries longues sur les divers sujets sont reprises dans un seul chapitre en fin d'ouvrage. Un chapitre introductif présente les chiffres clés des collectivités locales.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.